# DÉPARTEMENT DES YVELINES

## EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille douze, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

# SÉANCE DU

#### **12 JUILLET 2012**

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

#### **OBJET**

Rapports d'activité 2011 des syndicats intercommunaux : SIA – SIDRU – SMERGC

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 13 juillet 2012 par voie d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 23 juillet 2012 et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2012

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

Aline RIDET

# **Etaient présents:**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur FRUCHARD

#### Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Monsieur AUDURIER
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADI à Madame BOUTIN
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur QUÉMARD
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

#### **Etait absente:**

Madame RHONÉ

#### Secrétaire de séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER: 12 D 15

OBJET: RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2011 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX:

SIA. - SIDRU - SMERGC

RAPPORTEURS: Madame GENDRON (SIA) Monsieur le Maire (SIDRU)

Monsieur AUDURIER (SMERGC)

# Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2011 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat intercommunal d'assainissement (SIA),
- le Syndicat intercommunal pour la destruction des résidus urbains (SIDRU),
- le Syndicat mixte d'études pour la réouverture de la Grande Ceinture (SMERGC).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports relatifs aux SIA, SIDRU et SMERGC.

# **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE des rapports d'activité 2011 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL

# POUR L'ASSAINISSEMENT

de la Région de Saint-Germain-en-Laye

(SIARSGL)

**RAPPORT D'ACTIVITE 2011** 

# **SOMMAIRE**

1.	Car	te d'identité	4
	1.1.	Territoire	4
	1.2.	Compétence	5
	1.3.	Historique	5
	1.4.	Patrimoine	6
	1.5.	Elus	7
2.	Les	Moyens du Syndicat	7
	2.1.	Organigramme	7
	2.2.	Aides extérieures	8
3.	Acti	ivités et résultats 2011	8
	3.1.	Activité administrative	8
	3.2.	Indicateurs techniques	9
	A.	Nombre d'abonnés	9
	В.	Volume d'eau annuel	9
	C.	Volumes déversés au milieu naturel	10
	3.3.	Indicateurs financiers	11
	A.	Résultats du Compte Administratif	11
	В.	Evolution du financement du Syndicat	12
	C.	Evolution de la rémunération du Fermier	13
	D.	SUIVI DES EVOLUTIONS	13
	E.	Dette	15
	3.4.	Faits marquants de 2011	15
	A.	Contrat de délégation de service public signé avec la Lyonnaise des Eaux	15
	В.	Etude de temps de pluie	16
	C.	Programme de travaux	16
	D.	Marchés de maîtrise d'œuvre	18
	E.	Subventions obtenues	18

	F.	Conséquences financières	19
4.	Obj	ectifs 2012	19
4	.1.	Etude de la capacité financière du SIA	19
4	.2.	Opérations d'amélioration du réseau syndical	20
4	.3.	L'harmonisation des procédures	20

## 1. Carte d'identité

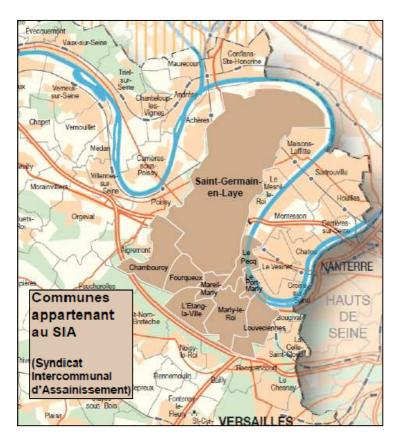
#### 1.1. Territoire

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.S.G.L.) est composé de 9 communes dont 6 communes pour la totalité de leur territoire :

- l'Etang-la-Ville,
- Fourqueux,
- · Mareil-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Port-Marly,
- Saint-Germain-en-Laye,

#### et 3 partiellement:

- Chambourcy (versant sud),
- Louveciennes (le Bas Prunay)
- Le Pecq (rive gauche).



Le SIA dessert 12 342 abonnés au 31 décembre 2011, soit une hausse de 0,39 % par rapport à l'année 2010 (+ 48 clients actifs).

## 1.2. Compétence

Selon la modification des statuts adoptés par Délibération du Comité Syndical du 20 novembre 2007 et approuvés par Arrêté Préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal est chargé du transport des eaux usées et pluviales, collectées par ses communes membres, soit sous forme séparative, soit sous forme unitaire, jusqu'au poste Rive Gauche où elles sont ensuite rejetées dans le réseau du S.I.A.B.S.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement peut exceptionnellement collecter directement ces effluents dans les rues où les communes ne disposent pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

Le Syndicat a donc compétence pour traiter :

- ✓ de l'ensemble des collecteurs et galeries figurant à son patrimoine,
- ✓ des ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à
  son patrimoine : postes de relevage, vannes, déversoirs d'orage, chambres à sable
  etc...

#### Le Syndicat est chargé:

- > de l'entretien général de son réseau et de ses équipements
- ➤ de tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc...
- de toutes études nécessaires à l'accomplissement de ces missions,
- de tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc...).

#### 1.3. Historique

A l'origine, le Syndicat était créé pour :

- > construire un collecteur unitaire destiné à doubler le ru de Buzot et à rendre à ce dernier son caractère de ruisseau naturel,
- construire un collecteur eaux usées à Port-Marly et Marly-le-Roi,
- construire un collecteur eaux usées le Pecq/Saint-Germain Nord aboutissant au Pont du Pecq,
- > construire un collecteur eaux usées du Golf du Pecq au Pont du Pecq, un poste de refoulement et une conduite sous le Pont du Pecq,
- > étudier la jonction de ce système avec l'émissaire Sèvres-Achères,
- > entretenir et exploiter ce réseau.

Depuis, à ces objectifs d'origine, sont venus se rajouter de nombreux collecteurs sur les communes du Syndicat dont la canalisation du ru de Port-Marly et du ru de l'Etang-la-Ville ainsi que des installations annexes.

Une modification des statuts du Syndicat a été entérinée par le Comité Syndical le 20 novembre 2007.

Cette modification avait pour objectif de remettre à jour l'objet du Syndicat, son organisation et de définir la répartition de la charge des investissements. Elle a été entérinée par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye le 9 avril 2008.

#### 1.4. Patrimoine

Le réseau comporte actuellement le linéaire suivant, précisé grâce au SIG (système d'information géographique) mis en place par le Fermier :

- > 15 285 ml en unitaire
- > 12 403 ml en eaux usées.
- > 11 173 ml en eaux pluviales,
- > 361 ml de canalisation de refoulement

#### soit un total de 39 222 mètres linéaires.

NB: Les mises à jour réalisées suite aux différentes opérations d'exploitation en 2011 ont conduit à une augmentation globale de l'inventaire de 7 mètres. La modification effectuée porte uniquement sur le collecteur Eaux Pluviales (E.P.) à l'aval du Déversoir d'Orage (D.O.) des Prairies suite au repositionnement du collecteur (demande du SIA en août 2011 concernant les coordonnées exactes GPS du point de déversement DO Prairies dans la Seine).

Le réseau est composé également de :

- ➤ 10 chambres à sable.
- > 16 déversoirs d'orage,
- 2 siphons (le Port-Marly/le Pecq),
- > 3 postes de relèvement, 2 situés sur la commune du Pecq, 1 sur Le Port-Marly,
- ➤ 1 bassin d'orage, situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye,
- > 1 vanne de délestage, Le Pecq,
- ➤ 6 points de mesures pour l'auto-surveillance du réseau,
- 2 pluviomètres.

#### 1.5. Elus

Le Comité du SIARSGL est composé de 18 membres titulaires. Il existe autant de suppléants que de titulaires, soit 18.

voir en annexe 1 la liste des membres du Comité

Le bureau est constitué du Président, de 2 vice-présidents, d'un secrétaire et de 2 assesseurs.

voir en annexe 2 la liste des membres du bureau

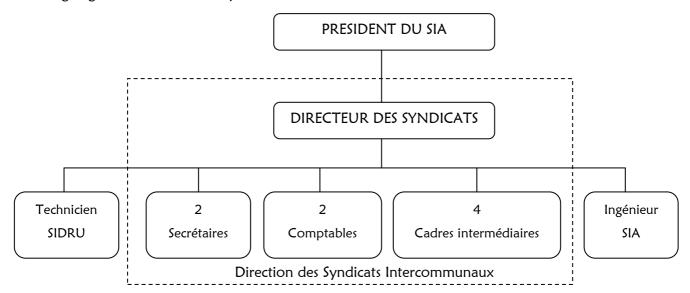
# 2. Les Moyens du Syndicat

# 2.1. Organigramme

Le SIA fait partie du service de syndicats intercommunaux ayant leur siège à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Ce service regroupe 6 syndicats. Les moyens humains et techniques sont mis en commun dans le cadre d'une mutualisation des couts.

L'organigramme du service se présente comme suit :



Pour l'année 2011, les charges de personnel du SIA ont été de : 85 717,01 €:

- 42 220,13 € pour la quote-part du service des Syndicats.

Cela représente en équivalent temps plein travaillant pour le SIA :

- Catégorie A: 1,54

- Catégorie B: 0,14

- Catégorie C : 0,34

#### 2.2. Aides extérieures

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.), par affermage, a été signé avec la Lyonnaise des Eaux, agence du Pecq, le 14 mars 2010 pour une durée de 8 ans. Dans ce cadre, la société assure, l'entretien et la maintenance du réseau d'assainissement et des installations annexes.

voir en annexe 3, la synthèse du rapport annuel du délégataire 2011.

#### 3. Activités et résultats 2011

#### 3.1. Activité administrative

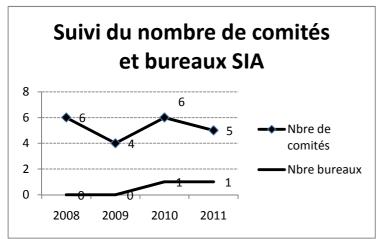
En 2011, le Comité du Syndicat s'est réuni cinq fois. Le Bureau s'est réuni 1 fois.

Le détail des actes du Syndicat est détaillé dans le tableau ci-dessous.

L'activité du Syndicat sur l'année 2011 se maintient par rapport aux années précédentes.

Le nombre moyen des Comité par an est de quatre à cinq. En 2008 et 2010, un Comité a été ajouté pour, en 2008, le renouvellement des membres du Comité et en 2011, le renouvellement de la Délégation de Service Public.

Le SIA a organisé des bureaux en 2010 et en 2011 pour, respectivement, la validation du programme d'investissement et l'emprunt.



Dossiers présentés au Comité	25
dont	
Délibérations	15
Arrêtés	0
Décisions	2
Courriers entrants	546
Courriers sortants	139
Mandats	249
Titres	37

Tableau du nombre total des actes du SIA

# 3.2. Indicateurs techniques

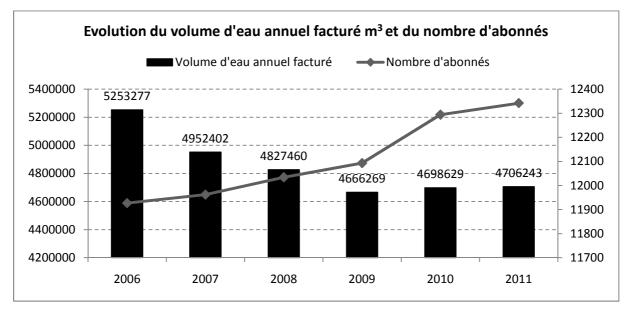
#### A. Nombre d'abonnés

En 2011, le nombre d'abonnés est de 12 342 soit une augmentation de 0,39 % et 48 abonnés supplémentaires.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Volume d'eau annuel facturé	5 253 277	4 952 402	4 827 460	4 666 269	4 698 629	4 706 243
Nombre d'abonnés	11 927	11 962	12 034	12 093	12 294	12 342

#### B. Volume d'eau annuel

En 2011, le volume d'eau facturé a été de 4 706 243 m³ soit une hausse de 0,16 %.



Contrairement à la prévision du Délégataire et du SIA, le volume d'eau de l'année 2011 a légèrement augmenté.

Malgré la hausse relative de la consommation de ces deux dernières années, la tendance est à la réduction des consommations d'eau par les économies des abonnés. En effet, malgré une augmentation du nombre d'abonnés, le volume jusqu'en 2009 a subi une diminution de près de 10 % sur 5 ans.

L'augmentation de 2010 peut être expliquée par un été avec des températures importantes qui ne s'est pas reproduit en 2011. Il ne faut donc pas voir dans cette augmentation sur ces deux années un présage d'augmentation mais un rebond de consommation ponctuel.

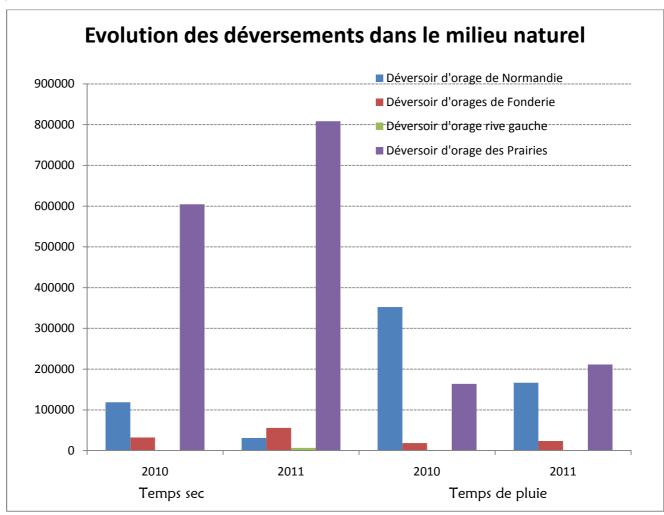
#### C. Volumes déversés au milieu naturel

Le volume global déversé par le biais des quatre ouvrages de délestage représente un volume total de 1 389 050 m³, sensiblement supérieur au volume déversé sur l'année 2010 (1 336 687 m³).

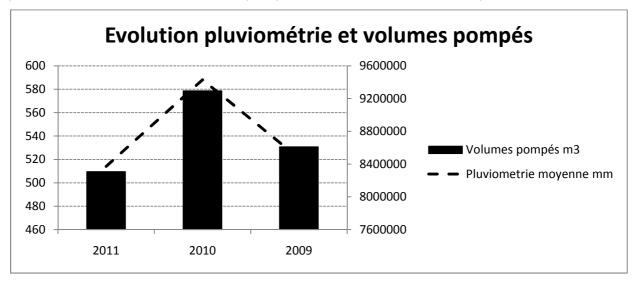
En comparaison avec les valeurs de 2010, des différences notoires sont relevées sur le site Normandie et Prairies. Des dysfonctionnements sur la vanne Normandie sont à noter en juin, novembre et décembre minimisant la comptabilisation des effluents. La configuration du DO Prairies est telle que les débordements sont fréquents.

Dans le but de diminuer les rejets au milieu naturel, le DO Prairies est en chantier de réhabilitation, un dégrilleur permettra de filtrer les effluents et éviter les bouchages.

Par ailleurs, début 2012, la Lyonnaise des eaux entreprend des essais de réglage du dégrilleur du poste Fonderie. Cette amélioration consiste à asservir le démarrage du dégrilleur sur la sonde de niveau située en amont du poste. Cette nouvelle gestion du dégrilleur permettra de baisser le niveau en amont du dégrilleur et de minimiser les débordements en période de pointe.



Par ailleurs, on observe sur l'année 2011 une diminution légère de la pluviométrie de 514 mm pour 588 mm sur 2010. Les volumes pompés sont en corrélations avec la pluviométrie.



#### 3.3. Indicateurs financiers

#### A. Résultats du Compte Administratif

Le Compte Administratif 2011 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement présente les résultats suivants :

#### **EXPLOITATION:**

	previsions	realisations	%
DEPENSES	1 548 688,00	514 251,70	33,21 %
RECETTES	1 548 688,00	1 579 009,64	101,96 %

soit un excédent d'exploitation de 1 064 757,94 €, dont 465 436,27 € au titre de l'exercice 2011.

Pour mémoire, le budget 2011 prévoyait un virement de 998 661 € à la section d'investissement, ce virement se faisant lors de l'affectation du résultat comptable de l'exercice. Si l'on tient compte de cette prévision, le pourcentage de réalisation serait de l'ordre de 97,69%.

#### **INVESTISSEMENT:**

	PREVISIONS	REALISATIONS	%	RESTE A REALISER
DEPENSES	5 095 578,48	1 435 067,13	28,16 %	2 390 005,62
RECETTES	5 095 578,48	2 620 518,11	51,43 %	616 285,82

soit un excédent brut de 1 185 450,98 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- 2 390 005,62 € en dépenses; ce sont les travaux différés sur 2012 (essentiellement le D.O. Prairies, le solde de la buse ARMCO, l'avenant pour le chantier Schnapper),
- 616 285,82 € en recettes ; il s'agit des subventions notifiées et de la récupération de la TVA sur les montants payés en 2011.

Certaines autres dépenses prévues en 2011 n'ont pas été réalisées pour un montant de 1 230 000 € environ (Saint-Léger, opération d'ordre liée à la TVA).

Les restes à réaliser présentent un solde négatif de 1 773 719,80 € Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 588 268,82 €.

#### B. Evolution du financement du Syndicat

En 2011, le montant de la redevance payée par l'usager est de 0,10 € TTC. Cette redevance a été augmentée pour l'année 2011 de 11 % afin de financer les dépenses d'investissement prévues dans le cadre du Contrat Eau 2009-2011.

Dans ce même objectif, la cotisation des communes versée au syndicat au titre de la gestion des eaux pluviales a été augmentée de 1,05 à 3,05 €TTC soit +290 %.

Par ailleurs, le Syndicat reçoit également en recette le montant de la Participation au Raccordement à l'Egout pour toute nouvelle construction de branchement sur le réseau du SIA. Pour l'année 2011, le montant total reçu par le Syndicat est de : 0 € TTC (pour 75 753,60 € TTC en 2010 qui correspondait au raccordement d'une partie des logements de l'opération « Maison Verte » sur Saint-Germain-en-Laye).

#### C. Evolution de la rémunération du Fermier

La rémunération du fermier est effectuée par deux systèmes :

- Au titre des eaux usées : une redevance prélevée directement sur la facture de l'usager sur le volume consommé ;
- > Au titre des eaux pluviales : Une cotisation payée par le Syndicat

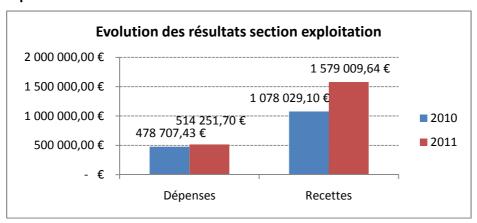
Suite à la négociation du nouveau contrat de Délégation de Service Public, ces montants ont évolué :

- La redevance Fermier eaux usées est de 0,054 € TTC /m³ (0,45 € HT) en 2011 contre 0,084 € TTC en 2010 soit 36% ;
- La cotisation eaux pluviales payée par le Syndicat de 65 780 € TTC (55 000 € HT) contre 77 740 € TTC en 2010.

#### D. SUIVI DES EVOLUTIONS

#### **COMPTE ADMINISTRATIF:**

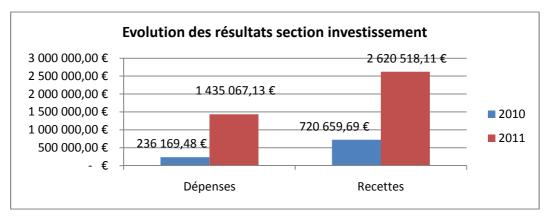
#### > Exploitation :



En 2011, les dépenses d'exploitation ont été du même niveau qu'en 2010. L'augmentation de 7% des dépenses s'explique par une comptabilisation pour l'année 2011 de la rémunération du fermier pour le second semestre de l'année 2010, non reçue à la clôture des comptes et non rattachée, en 2010.

Au niveau des recettes, l'augmentation du montant de 46 % pour l'année 2011 par rapport à l'année 2010 s'explique par l'augmentation du volume facturé et surtout par l'augmentation de la cotisation des communes au titre des eaux pluviales et du remboursement du nouvel emprunt.

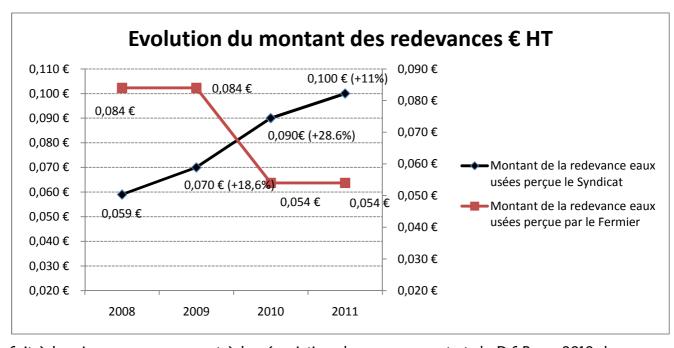
#### Investissement :



En 2011, l'augmentation des dépenses (+6 fois le montant de 2010) s'explique par le lancement de l'exécution des travaux du programme du Contrat Eau 2009-2011 (phase 1 collecteur Schnapper et buse ARMCO).

Concernant l'évolution des recettes (+3,6 fois le montant de 2010), elle s'explique par l'emprunt réalisé pour le financement du programme de travaux du Contrat Eau 2009-2011.

#### **REDEVANCES:**



Suit à la mise en concurrence et à la négociation du nouveau contrat de D.S.P. en 2010, le montant de la redevance perçue par le Fermier directement sur la facture d'eau des abonnés a diminuée. Cela engendre une économie d'environ 3 €TTC sur une facture de 120 m³.

Dans le même temps, la redevance eaux usées payés par l'abonnées perçue par le Syndicat (« surtaxe syndicale ») a augmenté de 0.03 € par mètre cube consommé soit une augmentation de 3,60 € TTC sur une facture de 120 m³.

#### E. Dette

Le Syndicat a actuellement des emprunts auprès d'organismes financeurs (prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau) et auprès d'organismes de crédits bancaires.

L'encours du SIA est en baisse depuis plusieurs années ; les emprunts en cours arrivent à leur terme normal et la dernière programmation de travaux a pu être financée par les excédents reportés sans faire appel à de nouveaux emprunts.

# 3.4. Faits marquants de 2011

#### A. Contrat de délégation de service public signé avec la Lyonnaise des Eaux

Ce nouveau contrat a pris effet au 14 mars 2010 pour une durée de 8 ans. L'année 2011 est donc la première année complète de ce nouveau contrat dont les principales caractéristiques sont les suivantes.

#### Financièrement:

- Diminution de la part de redevance qui est payée par l'usager et qui sert de rémunération au fermier; elle passe de 0,07 € HT / m³ d'eau à 0,045 € HT / m³ dans le nouveau contrat, soit une économie d'environ 3 € pour une facture de 120 m³.
- Diminution de la redevance payée par le Syndicat au titre du traitement des eaux pluviales; elle passe de 77 740 € à 65 780 € TTC pour l'année (ce montant est révisé chaque année suivant l'évolution des indices à la consommation).

#### **Techniquement:**

- Création d'un nouveau point d'auto-surveillance rue Jean Jaurès à Port-Marly.
- La Lyonnaise s'est engagée dans un projet de certification ISO 14001 sur le système d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye. Le SIA a obtenu la certification ISO 14001 à la date du 15 décembre 2011; Cette certification ISO 14001 du système d'assainissement du S.I.A.R.S.G.L. a pour but une meilleure maîtrise des questions environnementales et s'inscrit dans une perspective de développement durable.
- Inspections des réseaux par le système Diagrap; dans le cadre du nouveau contrat de D.S.P., un audit des réseaux a été réalisé par le Délégataire afin de cibler et donc d'optimiser le programme annuel de ces inspections. L'inspection des réseaux a été réalisée par vidéopériscope qui est un outil qui permet de visualiser les risques structurels des collecteurs autour des regards. Ainsi, cela a permis de cibler les inspections télévisées pour en maximiser la pertinence tout en en limitant le coût et d'établir un programme de renouvellement afin d'optimiser les investissements.

#### B. Etude de temps de pluie

#### Pour mémoire :

En séance du 22 octobre 2002, le Comité Syndical a accepté le principe de cette étude pilotée par le SIABS, en partenariat avec le Syndicat de la région de Bougival ; c'est à cette condition que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général acceptaient de financer cette étude.

C'est la société HYDRATEC/Intégrale Environnement/O Consult qui a été retenue à l'issue d'un appel d'offres.

L'étude a duré 6 ans du fait de contraintes techniques et le rapport de phase 4 a été présenté aux élus des Syndicats le 20 novembre 2008. L'année 2009 a été consacrée à affiner les résultats de l'étude et les préconisations faites par Hydratec.

En 2010, le SIA a lancé les études de maitrise d'œuvre qui ont révélé une prestation défaillante.

#### En 2011:

Le SIA a donc décidé de lancer une vérification de l'étude Hydratec sur la branche Buzot afin de valider les programmes de travaux. Cette vérification a conduit aux conclusions suivantes :

- Le modèle hydraulique qui a été fourni au SIABS est incomplet ;
- Le modèle hydraulique présente des erreurs dans les caractéristiques techniques des ouvrages;
- Les analyses ne sont pas complètes ;
- Les préconisations des aménagements ne sont pas exploitables ;
- Les objectifs ne sont pas atteints.

#### Perspectives 2012:

Le Syndicat a fait part au SIABS, face aux résultats contestables de l'étude Hydratec, de son refus de payer la prestation du cabinet.

Les premières analyses n'ont porté que sur la Branche Buzot. Le S.I.A.R.S.G.L. s'interroge donc maintenant sur le sérieux des études sur les autres branches et va devoir s'assurer de la justification du programme d'aménagement du schéma directeur. Il est donc prévu de lancer, en 2012, des études de vérifications supplémentaires sur les autres branches.

#### C. Programme de travaux

Le programme de travaux faisant l'objet du Contrat Eau signé avec le département des Yvelines, a pris quelque retard. La société SAFEGE, choisie comme maître d'œuvre, ayant du reprendre certaines études, devant l'imprécision ou la mauvaise qualité du rapport Hydratec qui servait de base à ces projets de travaux.

Rapport d'activité 2011 SIARSGL

# Travaux lancés en 2011 :

Libellé	Titulaire Montant	Objet	Etat à fin 2011	Perspectives 2012
Lot n°1 Collecteur Schnapper	SRBG et HP BTP 1 239 374,20 € HT	Remplacement en place pour place le collecteur ovoïde T200 par un collecteur circulaire DN1600 (augmentation de +30% du débit)	Phase 1-été 2011 terminé  → plusieurs inondations dues à de violents orages	2ème phase des travaux prévue pour l'été 2012
Lot n°2 Lissage de la buse ARMCO au Pecq	HP BTP 127 281 € HT	Fabrication d'un nouveau collecteur de diamètre 2750 mm à l'intérieur de la buse existante par un procédé de tubage hélicoïdal (augmentation de +50% du débit).  ⇒ pour ce diamètre, une première nationale et a fait l'objet de plusieurs articles de presse	Travaux en cours	Finalisation des travaux février 2012.  Suite à la consultation du service de VNF (Voies Navigables de France) des aménagements complémentaires ont été demandés afin de briser le flux de sortie et son impact sur la vitesse de la Seine (et donc de la navigation).  ⇒ Partenariat technique avec le SMSO (Syndicat de gestion des berges de Seine) pour un aménagement hydraulique écologique et intégré  ⇒ Etude maitrise d'œuvre
Lot n°3 Réhabilitation du D.O. des Prairies	Chantiers Modernes 1 013 174 € HT	Démolition et une reconstruction es ouvrages avec amélioration de l'hydraulique et une diminution des rejets en Seine	Travaux en attente de l'autorisation d'urbanisme pour local technique	Démarrage de l'exécution des travaux

#### Travaux différés sur 2012

- Collecteur Schnapper, 2<sup>ème</sup> tranche;
- Bassin Saint-Léger; ce dossier nécessitant une étude complémentaire pour intégrer le raccordement du bassin des Hézards situé sur la commune de Fourqueux.

#### Dossiers en attente

- Renforcement du dalot situé rue Saint-Léger : projet annulé suite à l'analyse de l'étude Hydratec ;
- Etude de la chambre de jonction située au Pecq, zone du Quick, réunissant les eaux du ru de Buzot et du ru de l'Etang-la-Ville : consultation infructueuse à relancer.

#### D. Marchés de maîtrise d'œuvre

Comme indiqué ci-dessus, des avenants et marchés complémentaires ont dus être passés avec la société SAFEGE, maître d'œuvre de plusieurs lots, pour modifier les projets d'origine ou compléter les études préalables à leur réalisation :

- Avenant de fixation définitive de la rémunération suite aux AVP pour :
  - o Lot n° 1 Bassin Saint-Léger,
  - o Lot n° 3 Collecteur Schnapper,
  - o Lot n°6: Lissage buse ARMCO,
  - o Lot n°7: DO Prairies
- Marché complémentaire pour l'étude sur le bassin de Fourqueux ;
- Marché complémentaire sur le D.O. Prairies pour les compléments de l'étude hydraulique du déversoir ;
- Annulation du marché relatif au lot n°2 collecteur rue Saint-Léger;
- Etudes complémentaires au niveau de la buse ARMCO pour les aménagements sur l'exutoire en Seine.

#### E. Subventions obtenues

Dans le cadre du programme de travaux de 2011, des dossiers de subventions ont été transmis au Conseil Général des Yvelines et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Suite à différentes rencontres avec ces partenaires, en 2011, les subventions attribuées par le Conseil Général 78 ont porté sur :

- Lot n° 3 Collecteur Schnapper pour 72 944 € TTC
- Lot n°6 : Lissage buse ARMCO pour 174 375 €TTC
- Lot n°7 : DO Prairies pour 159 570 €TTC

#### ⇒ Perspectives 2012 :

- Subvention de la 2<sup>ème</sup> phase de Schnapper, du bassin Saint-Léger et des travaux d'aménagement en Seine à l'exutoire de la buse ARMCO par le Conseil Général 78,
- Subvention du DO Prairies par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Par ailleurs, les subventions accordées en 2011 sont conditionnées :

- Pour le Conseil Général 78, subvention des travaux du collecteur Schnapper, à l'engagement de la construction du bassin de stockage restitution de Feuillancourt en aval :
- Pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, subvention du déversoir d'orage des Prairies, à la réalisation du recalibrage du réseau aval jusqu'au poste Rive Gauche.

#### F. Conséquences financières

Les travaux du précédent Contrat Eau avaient pu être financés par les excédents cumulés.

Pour réaliser le programme décidé par le Syndicat, plusieurs décisions ont du être prises :

- Légère augmentation de la redevance perçue auprès des usagers sur leur consommation : 0,10 € par m³ d'eau au lieu de 0,09 €,
- Augmentation de la cotisation perçue auprès des communes membres et en fonction du nombre d'habitants : 3,05 € au lieu de 1,05 €; il est rappelé que les eaux pluviales sont à la charge des communes,
- Signature d'un emprunt d'un montant de 1 800 000 € en juillet 2011 ce qui génère un remboursement de l'ordre de 1,60 € par habitant.

Vu le montant global des travaux, une part importante reste autofinancée par le Syndicat.

# 4. Objectifs 2012

# 4.1. Etude de la capacité financière du SIA

Malgré les incertitudes sur l'étude de temps de pluie faite par Hydratec, le SIA devra réaliser dans les prochaines années des travaux importants sur son réseau.

Une partie est déjà programmée et financée dans le cadre du Contrat Eau 2009-2011 en partenariat avec le Conseil Général, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie et avec un emprunt.

Le reste des travaux représente un montant global important que le SIA devra programmer. Le SIA va donc lancer en 2012 une étude sur ces capacités financières. L'objectif de celle-ci sera d'analyser l'état financier actuel du SIA et d'étudier les leviers financiers existants, ainsi que leur impact (sur l'augmentation des cotisations, la réalisation d'emprunts...) pour établir un Plan Pluriannuel d'Investissement.

## 4.2. Opérations d'amélioration du réseau syndical

#### Finalisation des opérations en cours :

- > Opération bassin de Saint-Léger : finalisation des études de maîtrise d'œuvre et lancement de l'exécution des travaux
- Opération Schnapper : exécution des travaux de la phase 2 pour l'été 2012
- > Opération lissage buse ARMCO: finalisation des travaux
- > Opération aménagement de l'exutoire de la buse ARCMO en Seine : lancement de la consultation maîtrise d'œuvre et lancement des études.
- Opération réhabilitation DO Prairies: lancement de l'exécution des travaux (fin prévue début 2013).

# Lancement des autres opérations :

- Vérification de l'étude hydraulique de temps de pluie pour validation du programme de travaux;
- Lancement des opérations de travaux validés suivant le plan pluriannuel d'investissement.

# 4.3. L'harmonisation des procédures

Lors des dernières années il est apparu qu'une harmonisation serait nécessaire, au niveau de certaines procédures et de certains outils de gestion, au sein des communes du Syndicat.

Ce sujet a été débattu lors de la séance du comité du 13 octobre 2009 et le principe a été validé.

Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni à deux reprises. Il travaille actuellement sur la rédaction d'un règlement d'assainissement adapté à l'ensemble des communes et sur l'harmonisation du montant de la participation au raccordement à l'égout entre le Syndicat et les communes membres. La finalisation du règlement est prévue pour le dernier trimestre 2012 et sera proposé aux communes membres du SIA pour adoption si elles le souhaitent.

# ANNEXE 1 : Liste des membres du Comité

Nom	Titre Elus	Titre Délégués	Ville
Monsieur Bernard FERRU	Maire Adjoint	Délégué titulaire	CHAMBOURCY
Monsieur François ALZINA	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	CHAMBOURCY
Monsieur Julien BOCQUET	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	CHAMBOURCY
Monsieur Vivien DE TOLDI	Maire Adjoint	Délégué suppléant	CHAMBOURCY
Madame Anne PHILIPPE	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	FOURQUEUX
Monsieur Jean-Luc AGNES	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	FOURQUEUX
Madame Odile VERNET	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	FOURQUEUX
Monsieur Mark VENUS	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	FOURQUEUX
Madame Laurence BERNARD	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	LE PECQ
Monsieur Bernard CLUZEAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PECQ
Monsieur Jean-Jacques LOSPIER		Délégué suppléant	LE PECQ
Madame Séverine GOUDIGUEN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	LE PECQ
Monsieur Philippe VERRIER	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PORT-MARLY
Monsieur Patrick GARY	Maire Adjoint	Délégué titulaire	LE PORT-MARLY
Monsieur François CORNEZ	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Dominique FORTIN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	LE PORT-MARLY
Monsieur Gilbert ARNAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jean RYCHLICKI		Délégué titulaire	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jean-Claude FRIEDERICH		Délégué suppléant	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Jean-Paul ROSTAGNI	Maire Adjoint	Délégué suppléant	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Pascal HERVIER	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	LOUVECIENNES
Monsieur Jean-Dominique MASSERON	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	LOUVECIENNES
Monsieur Bruno VOLLAIRE	Maire Adjoint	Délégué suppléant	LOUVECIENNES
Monsieur Pierre-Jean DA CRUZ		Délégué suppléant	LOUVECIENNES
Madame Guilaine KARECKI	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	MAREIL-MARLY
Monsieur Clive HOLE	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	MAREIL-MARLY
Monsieur Marc PARMENTIER	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MAREIL-MARLY
Monsieur Frank WIESEBRON	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MAREIL-MARLY
Monsieur Gérard DORIMINI	Maire Adjoint	Délégué titulaire	MARLY-LE-ROI
Madame Claudine JULIEN	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	MARLY-LE-ROI
Monsieur Bertrand VINCENT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Jean-Claude MERLE	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	MARLY-LE-ROI
Monsieur Emmanuel LAMY	Maire	Délégué titulaire	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Alain DERCHE		Délégué titulaire	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Pascale GENDRON	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Marie-Christine NICOT	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

# ANNEXE 2 : Liste des membres du Bureau

Nom	Titre Elus	Titre Bureau	Ville
Monsieur Emmanuel LAMY	Maire	Président	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Laurence BERNARD	Maire Adjoint	Vice-Président	LE PECQ
Monsieur Gilbert ARNAUD	Maire Adjoint	Vice-Président	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Philippe VERRIER	Maire Adjoint	Secrétaire	LE PORT-MARLY
Monsieur Pascal HERVIER	Conseiller Municipal	Assesseur	LOUVECIENNES
Monsieur Clive HOLE	Conseiller Municipal	Assesseur	MAREIL-MARLY

# ANNEXE 3 : Synthèse du rapport Annuel du délégataire 2011

#### **PREAMBULE**

La loi du 2 février 1995 (dite loi Barnier) relative au renforcement de la protection de l'environnement, suivie du décret du 6 mai 1995, ont pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services.

La loi du 8 février 1995 sur les « marchés publics et les délégations de service public » impose quant à elle au délégataire d'un service public un rapport sur le bilan financier et la qualité du service. Le contenu de ce rapport est précisé dans le décret du 14 mars 2005 (JO du 18 mars 2005).

La Société Lyonnaise des Eaux France, en qualité de fermier du réseau du Syndicat, nous a transmis son rapport pour l'année 2011.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à chacun des Maires des communes membres du Syndicat.

Ce document est une synthèse des informations de ce rapport.

#### I- Le service durant l'année 2011

#### 1. Les points forts de l'année 2011

#### Certification ISO 14001

Le système d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, associé à la société Lyonnaise des Eaux France, a obtenu la certification ISO 14001 à la date du 15 décembre 2011.

Cette certification ISO 14001 du système d'assainissement du S.I.A.R.S.G.L. a pour but une meilleure maîtrise des questions environnementales dans son fonctionnement, et s'inscrit dans une perspective de développement durable.

#### Inspections des réseaux par le système Diagrap

Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Publique (D.S.P.), un audit des réseaux a été réalisé par le Délégataire afin de cibler et donc d'optimiser le programme annuel de ces inspections.

L'inspection des réseaux a été réalisée par vidéopériscope qui est un outil qui permet de visualiser les risques structurels des collecteurs autour des regards.

Ainsi, cela a permit de cibler les inspections télévisées pour en maximiser la pertinence tout en en limitant le coût et d'établir un programme de renouvellement ciblé et d'optimiser les investissements.

#### 2. Chiffres clés

#### A- Contrat

Contrat de Délégation du service public d'assainissement :

Délégataire : Lyonnaise des Eaux France Agence du Pecq

➤ Date de prise d'effet du contrat : 14/03/2010

Durée de 8 ans

Echéance du contrat : 13/03/2018

#### B- Structure du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

#### **Neuf** communes desservies:

- Chambourcy Versant Sud
- Fourqueux
- L'Etang-la-ville
- Louveciennes Versant du Bas-Prunay
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq Rive Gauche
- Le Port-Marly
- Saint-Germain-en-Laye

#### Soit:

- ➤ 12 342 usagers en 2011 soit + 0,36% par rapport à 2010 en hausse faible
- ➤ 4 706 243 m3 en 2011 soit + 0,16 % par rapport à 2010 en hausse faible

Rapport d'activité 2011 SIARSGL

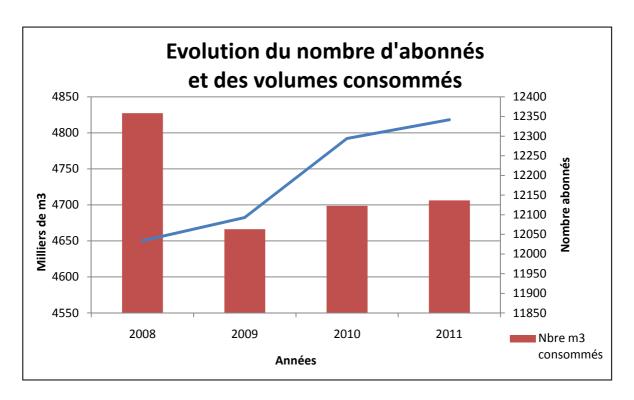


Figure 1 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes consommés

# 3. Indicateurs

Indicateur	2008	2009	2010	2011
Nbre d'abonnements (usagers)	12 034	12 093	12 294	12 342
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (mètres linéaires)	15 592	15620	15 285	15 285
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (mètres linéaires)	12 412	12410	12403	12 403
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (€ TTC/m3)	1,56	1,64	1,09	1,37
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100)	75	80	80	70
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (/100 km de réseau)	0,78	5,2	1,2	1
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	95	95	110	100
Taux de réclamations (/1000 abonnés)		13	1	0

Figure 2 : Tableau des indicateurs 2011

# 4. Exploitation

# A- Patrimoine du SIA

	Туре	Nom d'usage	Commune	Quantité	Observations en 2011
	Pompage relevage	Poste Fonderie	Le Pecq	1	Maintenance
					- 15 % m3 pompés
	Pompage relevage	Poste Rive Gauche	Le Pecq	1	Maintenance
			20 1 304	-	- 6 % m3 pompés
	Pompage relevage	Poste RN13	Le Port-Marly	1	Maintenance
Equipements	rompage relevage	roste KIVIS	Le FOIT-Maily	1	+-15 % m3 pompés
/					Remise en service prévu
Génie civil	Bassin	Bassin Saint-Léger	SGL	1	dans le cadre du Contrat
					Eau
	A	Vanne de	Lo Posa	1	
	Accessoire	Normandie	Le Pecq	•	
	Accessoire	Chambres à sable	SIA	10	
	Accessoire	Déversoirs d'orage	SIA	16	
	Accessoire	Comptage des	Le Pecq	1	
	Accessoire	Raidillons	Le Pecq	'	
	Accessoire	Comptage des	Le Pecq	1	
Auto-surveillance	Accessorie	Prairies	Le recq	1	
	Accessoire	Comptage Vouet	Le Port-Marly	1	
	Réseau	Points de mesure	SIA	8	
	Reseau	permanents	SIA	0	
	Canalisation	Eaux usées	SIA	12403 ml	
	Canalisation	(gravitaire)	SIA	12403 1111	
	Canalisation	Eaux pluviales	SIA	11 173 ml	+ 7 ml / 2010
Réseau	Canalisation	(gravitaire)	31A	11 173 1111	+ 7 1111 / 2010
	Canalisation	Unitaire	SIA	15 285 ml	
	Carialisation	(gravitaire)	ΣIA	ווו כסב כו	
	Canalisation	Refoulement	SIA	361	

Figure 3: Tableau synthétique du patrimoine

⇒ Etat général : Satisfaisant

#### B- Action sur les équipements et génie civil

#### Poste RN13:

Renouvellement des canalisations et clapets

#### Poste Rive Gauche:

- Renouvellement de la pompe N°4 et de la vanne de refoulement
- Renouvellement de la vanne d'aspiration de la pompe N°3
- Renouvellement des servomoteurs des vannes électriques
- Réalisation d'une grosse révision sur la pompe N° 2

#### Poste Fonderie:

- Renouvellement du ventilateur
- Réalisation des peintures intérieures

#### C- Action sur le réseau

	2008	2009	2010	2011	Observations
Curage préventif (ml)	1 604	1 757	2 465	2 449	
Inspection télévisée	1 164	928	1 250	889,6	
Pompage de chambre à sables	15	15	10 (dt 8 2fois)	10	Dont 6 à deux reprises
Tonnes de sables pompées sur postes et réseau (tonnes)	205	186,25	197,5	145,3	
Enquêtes de conformité	6	4	3	7	
Réfection ou renouvellement de branchement (mètres linéaires)	nc	nc	nc	3	
Demandes de branchement	3	2	2	3	

Figure 4: Tableau des actions sur le réseau 2011

#### D- Points de mesures en 2011:

8 points de mesures.

A noter qu'un point de mesure dont la réalisation a été prévus par le Délégataire en 2011 en sera mis en œuvre qu'en 2011.

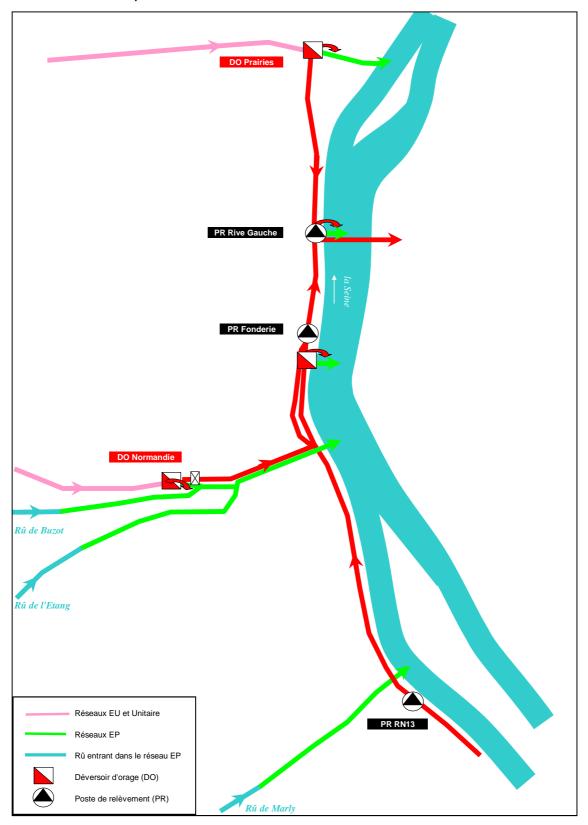


Figure 5: Synoptique du patrimoine

# E- Bilan sur le fonctionnement du réseau

Dysfonctionnement constatés	Action à mener	
Insuffisance capacitaire du collecteur Ø400		
de la rue de Paris au Port Marly entraînant	A étudier dans le cadre de la confirmation de	
des mises en charge récurrentes par temps de	l'étude de temps de pluie en 2012	
pluie.		
Insuffisance capacitaire du réseau Ø700 en		
amont du poste Fonderie entraînant des	A étudier dans le cadre de la confirmation de	
déversements en Seine réguliers lors des	l'étude de temps de pluie en 2012	
pointes temps sec.		
Très mauvaise configuration de la chambre à sable des Prairies et de la prise de temps sec entraînant un colmatage systématique de cette dernière lors des événements pluvieux	Traitement du dysfonctionnement dans le cadre des travaux du Contrat Eau 2009-2011  ⇒ Fin des travaux prévus pour fin 2012	
Insuffisance capacitaire de la galerie du ru de Buzot dans sa partie aval lors des événements pluvieux importants (orage du 25 mai 2007) entraînant des débordements sur chaussée	Traitement du dysfonctionnement prévu dans les travaux branche Buzot	
Absence de dispositif d'isolement en amont de la chambre de répartition des Pyramides.	Traitement du dysfonctionnement à traite prévu pour 2011 → non réalisé A étudier en 2012	
Insuffisance capacitaire par temps de pluie du réseau Ø 300 de la RN 186 suite aux modifications des conditions de déversement des déversoirs d'orage de Marly le Roi (orages du 25 mai et 18 juin 2007).	A étudier dans le cadre de la confirmation de l'étude de temps de pluie en 2012	

Figure 6: Tableau des dysfonctionnements 2011

SIARSGL

#### F- Bilan de l'auto surveillance

L'auto-surveillance sur le réseau du SIA est composée des points instrumentés suivants :

- Déversoir d'orage de la vanne Normandie,
- Trop-plein du poste de pompage Fonderie,
- Trop-plein du poste de pompage Rive Gauche.
- Déversoir d'orage des Prairies,
- Ru de l'Etang-la-ville avant sa confluence avec le ru de Buzot,
- Ru du Port Marly.
- 2 pluviomètres (Fourqueux, Le Pecq)

#### Pluviométrie:

Total : 514 mmMoyenne : 42 mm

Durant ces temps de pluie, des volumes d'effluents sont déversés en Seine :

- > 986 714 m3 d'effluents soit 13,8 % du volume total en temps sec
- > 402 236 m3 d'effluents soit 5,2 % du volume total en temps de pluie
- Soit un total de 1 389 050 m3 déversé au milieu naturel qui correspond à 17 878 équivalent/habitants.

Ce volume a diminué de 13,6 % par rapport à l'année 2010 (et 30,4 % en 2009).

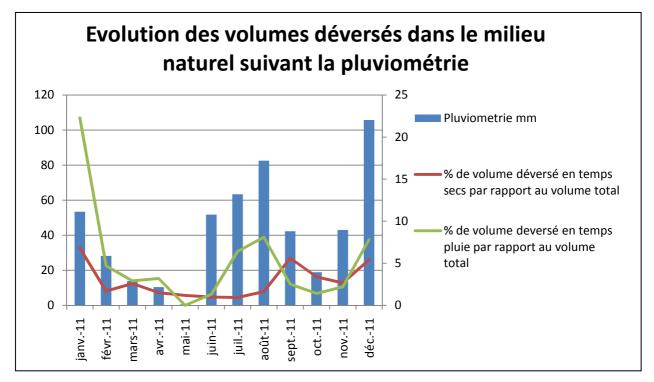


Figure 7: Evolution des volumes déversés dans le milieu naturel suivant la pluviométrie

#### 5. Qualité du service

#### A- Interventions

1 réparation de branchement

Sur les équipements et génie civil du patrimoine du SIA, les principales interventions d'urgence réalisées en 2011 ont été :

- Débouchage et réarmement des pompes
- Dépannage du dégrilleur
- Désobstruction de canalisation d'assainissement ou de branchements

En dépit du soin apporté à la programmation et à la réalisation du curage préventif, certaines interventions d'urgence se révèlent parfois nécessaires sur le réseau. En 2011, nous avons réalisé 6 interventions :

- → 2 interventions sur canalisation
- > 2 interventions sur des branchements
- 2 interventions pour des problèmes d'odeur

Sur les 7 enquêtes de conformité réalisées par le Délégataire, 1 seule a révélé une nonconformité.

Indépendamment de ces contrôles, il n'a pas été observé de pollutions significatives.

#### B- Prix du service

Le prix du service d'assainissement sur le Syndicat est de 1,37 euros TTC le m³ sur la base d'une facture de 120 m³. Ce prix inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement.

Pour mémoire, le prix était de 1,09 euros TTC le m³ (1,64 € en 2009 ; 1,56 en 2008)

#### C- Satisfaction de l'usager

En 2011, il n'y a pas eu de plainte recensée par le Délégataire.

# II- Perspectives d'opérations pour 2012 et au-delà

#### En 2012, les opérations suivantes sont prévues :

- ⇒ Réalisation d'une grosse révision sur la pompe 1 du poste Rive Gauche,
- Renouvellement des servomoteurs des vannes de refoulement du poste Fonderie,
- Renouvellement d'une pompe du poste Fonderie,
- Renouvellement des capteurs du point de mesure Normandie.

Par ailleurs, le Délégataire préconise les opérations suivantes à réaliser par le SIA :

Opérations	Action du SIA
Réaliser des aménagements anti-chutes dans	
les fosses des postes Rive Gauche et Fonderie	
Réaliser des aménagements sur le toit du	
poste Fonderie	En étude par SIA pour 2012
Etudier la mise en place d'une vanne	
d'isolement sur le réseau Eaux Usées Ø600	
en amont des Pyramides au Port-Marly	
Réaliser des aménagements hydrauliques sur	
la branche du ru de Buzot permettant de	
stocker en amont une partie des débits de	En étude par SIA dans le cadre de l'Etude de
temps de pluie et améliorer les conditions	temps de pluie
d'écoulement à partir de la jonction avec le	•
ru de l'Etang la Ville	
Réaménagement du nœud hydraulique de la	
rue des Prairies avec aménagement d'un	
dégrilleur	
Renouveler la clôture du terrain de la rue des	
Prairies	Prévu dans le Contrat Eau 2009-2011
Aménager un escalier pour accéder aux	<b>.</b>
armoires électriques du bassin St Léger	
Modifier les conditions de fonctionnement	
du bassin Saint-Léger en intégrant son	
étanchéification	

Figure 8: Tableau des opérations Délégataire 2011

# III- Comptes du délégataire année 2012

Les comptes du Délégataire sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

A noter que les comparaisons réalisées avec 2010 par le Délégataire ne sont pas représentatives car les chiffres présentés pour 2010 ne sont que sur la partie de l'année réalisée sur l'ancien Contrat.

en milliers d'€uros	2010	2011	Ecart en %
PRODUITS	586,17	751,07	28,1%
Exploitation du service	248,79	278,36	
Collectivités et autres organismes publics	322,56	472,70	
Travaux attribués á titre exclusif	14,61	0,00	
Produits accessoires	0,21	0,00	
CHARGES	583,36	765,27	31,2%
Personnel	93,82	96,41	
Energie électrique	25,98	35,20	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	1,58	1,20	
Sous-traitance, matières et fournitures	73,10	89,57	
Impôts locaux et taxes	0,79	0,73	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	24,02	24,83	
télécommunication, postes et télégestion	3,09	3,44	
engins et véhicules	6,80	9,95	
· Informatique	6,08	7,08	
assurance	1,24	1,03	
locaux	1,66	0,46	
Frais de contrôle	0,00	0,00	
Ristournes et redevances contractuelles	0,00	0,00	
Contribution des services centraux et recherche	10,40	8,85	
Collectivités et autres organismes publics	322,56	472,70	
Charges relatives aux renouvellements			
fonds contractuel	25,60	32,42	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4,84	4,81	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0,85	-0,72	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-0,17	-0,75	
Résultat avant impôt	2.81	-14,20	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0,97	0,00	
RESULTAT	1.84	-14,20	

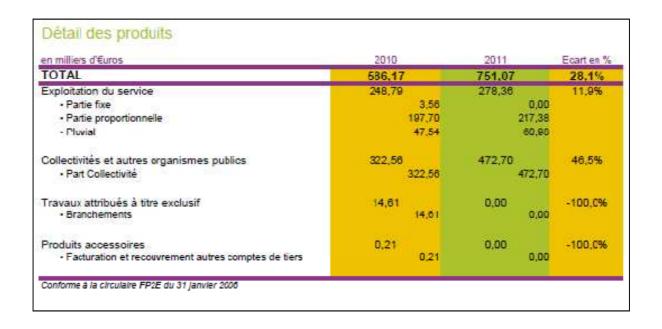


Figure 9 : Compte annuel de résultats 2011 du délégataire

Pour information, les comptes partiels de l'année 2010 sur l'ancien contrat :

en milliers d'Euros	2010	2011	Ecart en %
PRODUITS	153,32	0.00	-100,0%
Exploitation du service	64,54	0.00	100/075
Collectivités et autres organismes publics	84,88	0.00	
Travaux attribués à titre exclusif	3,84	0,00	
Produits accessoires	0,05	0,00	
CHARGES	154,30	0,00	-100,0%
Personnel	24,61	0,00	
Energie électrique	6,84	0,00	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	0,42	0,00	
Sous-traitance, matières et fournitures	19,22	0,00	
Impôts locaux et taxes	0,20	0,00	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	6,28	0,00	
<ul> <li>télécommunication, postes et télégestion</li> </ul>	0,81	0,00	
engins et véhicules	1,79	0,00	
Informatique	1,59	0,00	
assurance	0,32	00,00	
· locaux	0,43	0,00	
Frais de contrôle	0,00	0,00	
Ristoumes et redevances contractuelles	0,00	0,00	
Contribution des services centraux et recherche	2,67	0,00	
Collectivités et autres organismes publics	84,88	0,00	
Charges relatives aux renouvellements			
fonds contractuel	7,75	0,00	
Charges relatives aux investissements			
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,24	0,00	
Pertes sur créanices irrécouvrables et contientieux recouvrement	0,22	0,00	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-0,05	0,00	
Résultat avant impôt	-0,98	0.00	100,0%
RESULTAT	-0.98	0.00	100.0%

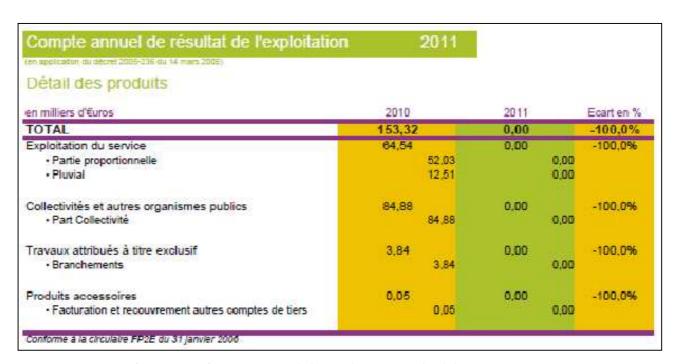


Figure 10 : Compte annuel de résultats 2010 du délégataire

## IV- Actualité de la réglementation

Le point majeur 2011 concerne l'ensemble des textes parus en 2010 et 2011 relatifs à la PREVENTION DES RESEAUX SOUTERRAINS lors des travaux de toutes natures et de tous maîtres d'ouvrages susceptibles d'affecter les réseaux souterrains et notamment les réseaux dits sensibles.

Cette nouvelle réglementation, issue du Grenelle II et publiée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (lettre de décembre 2012 de Madame le Ministre à toutes les collectivités), confère aux maîtres d'ouvrages et exploitants de réseaux de nouvelles responsabilités. Ainsi, ces derniers doivent s'organiser pour :

- Enregistrer leurs réseaux publics avant fin mars 2012 dans le Guichet Unique national créé à cet effet, qui remplace la précédente mission des mairies de procéder à l'enregistrement annuel de tous les exploitants de réseaux souterrains sur le territoire communal.
  - ⇒ En sa qualité d'Exploitant, Lyonnaise des Eaux a satisfait à cette nouvelle obligation réglementaire pour les réseaux d'assainissement délégués.
  - □ Cette nouvelle obligation réglementaire fait l'objet d'une redevance annuelle auprès de l'Inéris.
- Satisfaire à de nouvelles obligations générant des surcoûts et notamment d'exploitation (y compris lors des interventions d'astreinte), de cartographie des plans de réseaux, de délais de réponse aux déclarations de travaux et d'intention de commencer les travaux, de travaux (branchements, canalisations).
  - Toutes ces nouvelles obligations réglementaires sont en cours d'interprétation par nos services techniques et juridiques, nous vous en ferons part courant 2012.

Parallèlement, la Lyonnaise des Eaux examine également les répercussions du décret du 27/01/2012 relatif aux nouvelles obligations réglementaires liées à la description détaillée des réseaux : beaucoup de ces obligations sont déjà intégrées dans le Système d'Information Géographique que nous avons développé mais il y aura des compléments à apporter et à évaluer contractuellement.

## V- Les actions connexes du Délégataire

## 1. Le management qualité

## A- La démarche qualité

Pour atteindre ses ambitions, Lyonnaise des Eaux s'engage à :

- Produire une eau de qualité, 24h/24,
- Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- Progresser en performance et en efficacité,
- Contribuer à la réalisation des 12 engagements Développement Durable de Lyonnaise des Eaux, particulièrement sur la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement.
- Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur,
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes

## B- La démarche environnementale

## ⇒ UNE DEMARCHE PARTENARIALE

La certification ISO 14001 permet à la collectivité et à Lyonnaise des Eaux d'assurer :

- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques,
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur,
- Une amélioration progressive et en continu de ses installations.

Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...

- Un outil de maîtrise des coûts,
- Un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun,
- Un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable,
- Un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen.

## 2. Des activités au cœur du développement durable

Lyonnaise des Eaux s'engage auprès des collectivités desservies à gérer l'eau durablement :

- La préservation de la ressource en eau ;
- La contribution au développement des territoires ;
- Le dialogue avec tous les acteurs du territoire, qu'ils soient politiques, institutionnels, associatifs, médiatiques, économiques.

Parallèlement au lancement du Contrat pour la Santé de l'Eau qu'elle proposera en 2012 à l'ensemble des collectivités locales dont elle est délégataire, Lyonnaise des Eaux a publié sa nouvelle Charte de 12 engagements pour 2011 – 2016, qui sera placée sous le contrôle de Vigeo selon trois grands thèmes :

- I) Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger
- II) Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité
- III) Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

## 3. Des actions locales de sensibilisation auprès du grand public

En 2011, Lyonnaise des Eaux IIe de France Ouest-Val de Seine a sensibilisé quelque 2 000 particuliers à la gestion durable de l'eau à travers cinq types d'actions :

- 1. L'accueil du public sur notre « Coulée verte », promenade dédiée au cycle de l'eau et à la biodiversité des bords de Seine.
- 2. Les visites de stations d'épuration constituent pour les écoles un excellent outil pédagogique pour appréhender les enjeux de la préservation de l'environnement et notamment les gestes respectueux du cadre de vie.
- 3. Les interventions dans les écoles à la demande des enseignants, pour exposer les grands principes du cycle de l'eau naturel et domestique (Exemple : Renouvellement de notre partenariat avec le Cercle des nageurs de l'Ouest (CNO)).
- 4. Les manifestations et actions de communication conçues et mises en place spécifiquement dans le cadre de votre collectivité.

Rapport d'activité 2011

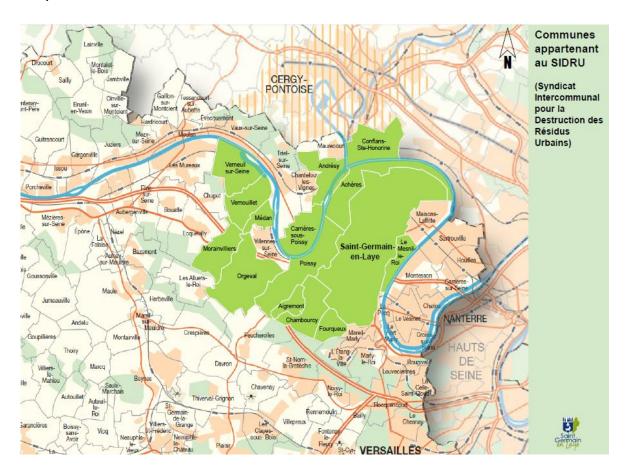


## **Sommaire**

1/Carte d'identité 1.1- Territoire 1.2- Compétences 1.3- Historique 1.4- Elus	3 3 4 4
2/Les moyens du syndicat 2.1- Personnel 2.2- Aides extérieures	4 4 4
3/Activités et résultats 3.1- Activité administrative 3.2- Indicateurs techniques 3.3- Indicateurs financiers 3.4- Faits marquants	4 4 5 9 10
4/Objectifs 2012	11
Annexes	12
1/ Membres de l'assemblée 2/ Membres du bureau 3/ Reversement aux communes 4/ Eléments du bilan – état de la dette	

## 1/Carte d'identité

## 1.1/ Territoire



Le SIDRU est composé de 15 communes des Yvelines dont 3 sont regroupées au sein de la Communauté d'Agglomération « 2 Rives de Seine », soit un total de 216 175 habitants au 1er janvier 2011.

## Collectivités adhérentes

- Communes : Aigremont, Achères, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Poissy, Saint-Germain-en-Laye et Vernouillet.
- Communauté d'Agglomération « 2 Rives de la Seine » : Andrésy, Carrières-Sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine.

## 1.2 Compétences

Le Syndicat est compétent juridiquement pour le traitement, l'élimination, le transfert et la valorisation des déchets. Le SIDRU exerce sa mission notamment par une usine d'incinération située à Carrières-sous-Poissy dont l'exploitation a été confiée à un opérateur privé (NOVERGIE) dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le SIDRU a aussi compétence pour rechercher des clients extérieurs dont il assurera la prestation d'incinération.

La compétence collecte est aujourd'hui assurée par les collectivités adhérentes pour les déchets ménagers divisés en 7 flux distincts : emballages, journaux-magazines, verre, encombrants, déchets verts, ordures ménagères résiduelles et déchèterie. Chaque collectivité assure donc la collecte séparative de l'ensemble de ces flux.

## 1.3 <u>Historique</u>

1959 : Création du SIEDOM, syndicat d'études

1964 : Transformation en syndicat de réalisation : le SIDOM

1983 : Transformation en SIDRU et séparation avec certaines communes qui refusent le

choix de l'incinération et constituent le SIVaTRU

2002 : Modification des statuts pour intégrer l'ensemble de la compétence « traitement »

## **1.4** Elus

Le comité est composé de 30 membres. Il y a autant de membres suppléants que de membres titulaires, soit 30 (voir en annexe 1 la liste des membres du comité). Le bureau est constitué du Président, de 6 vice-présidents, d'un secrétaire et de 4 assesseurs (voir en annexe 1 la liste des membres du bureau).

## 2/ Les moyens du Syndicat

## 2.1 Personnel

Charge de personnel : 38 516,42 €

Ouote-part des frais du service des syndicats affectés au SIDRU : 95 236,81 €

Equivalent temps plein travaillant pour le SIDRU:

Catégorie A : 0,75 Catégorie B : 1,3 Catégorie C : 1,2

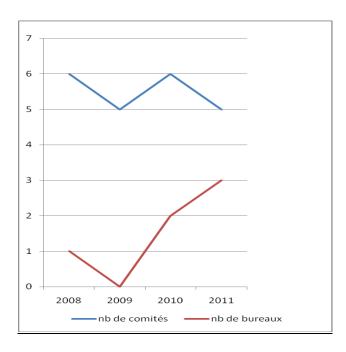
## 2.2 Aides extérieures :

La société NOVERGIE exploite l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) Azalys du SIDRU dans le cadre d'un bail emphytéotique de 20 ans à compter du 15 décembre 1998.

La société SODEREC assure une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage depuis le 1er janvier 2009. Cette mission comprend le contrôle technique, administratif et financier de l'UIOM ainsi qu'une mission d'assistance et de suivi d'ordre plus général auprès du SIDRU.

## 3/ Activités du syndicat

## 3.1 Activité administrative



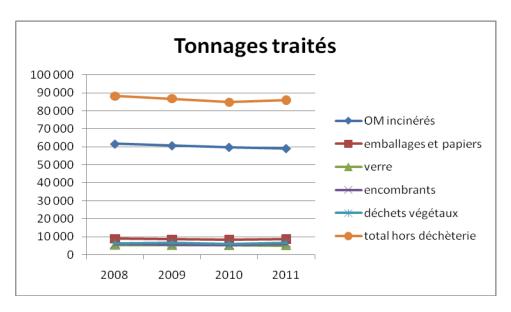
Dossiers présentés	
en comité (*)	40
Délibérations	25
Arrêtés	6
Décision	0
Courriers entrants	547
Courriers sortants	1806
Mandats	753
Titres	735

(\*) Ne faisant pas l'objet d'une délibération

En 2011, il y a eu 5 comités et 3 bureaux.

La commission des achats s'est réunie une fois le 23 novembre 2011 pour désigner le titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle administratif de l'UIOM : SODEREC, avec effet au 1er janvier 2012.

## 3.2 <u>Indicateurs techniques</u>



Depuis 4 ans, on peut constater une baisse légère des tonnages OM incinérés. Les tonnages de collecte sélective ont tendance à légèrement augmenter sauf pour le verre qui diminuent quelque peu depuis 4 ans.

Tonnages des flux de déchets collectés par les collectivités membres du SIDRU

Tonnages de déchets <u>collectés</u> par les collectivités membres du SIDRU	Tonnages 2010	Tonnages 2011	kg/hab en 2011	Evolution entre 2010 et 2011	Données Yvelines en 2010	Données Ile de France 2010
Ordures ménagères résiduelles	59 821 t	59 131 t	275	-1,15%	271,0	311
Emballages (dont verre) et Journaux-Magazines	13 644 t	13 929 t	65	+2,08%	65,0	55
déchets verts hors déchèterie	5 163 t	5 882 t	27	+13,92%		
Encombrants au porte à porte	5 401 t	6 079 t	28	+12,55%	24,0	28

Il faut souligner qu'Ecoemballages considère que les performances de collecte sélective du SIDRU sont bonnes compte-tenu de son taux d'habitat collectif (42%). Le SIDRU continue d'accompagner continuellement ses adhérents dans la dynamique de progression tant sur la qualité que la quantité des déchets de collecte sélective (comité de pilotage « habitat collectif », visite du centre de tri, formation des gardiens d'immeubles...).

Le tonnage des déchets encombrants a augmenté de près de 12% par rapport à 2010. Néanmoins le tonnage de 2010 avait fortement diminué par rapport à 2009 (-10%). L'augmentation des tonnages encombrants n'est donc que de 2,55 % de 2009 à 2011.

La forte augmentation des tonnages végétaux s'explique par le fait que la commune de Conflans-Sainte-Honorine a démarré sa collecte en porte à porte des déchets végétaux le 23 mars 2011.

La totalité des tonnages est stable par rapport à 2010 même s'il faut constater sont une baisse tendancielle depuis 4 ans. Il faut néanmoins préciser que ces tonnages n'incluent pas les tonnages issus des déchèteries (non gérés par le SIDRU).

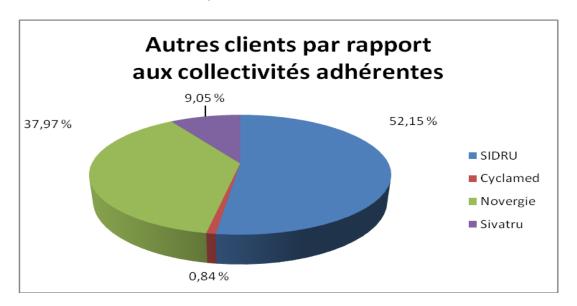
## L'usine d'incinération Azalys

Conformément à leur engagement réciproque et aux termes du contrat « Terres-Vives » d'Ile-de-France signé entre le SIDRU, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'ADEME et ECO-EMBALLAGES, les communes du SIDRU ont décidé la construction d'un Centre de Valorisation Energétique, destiné à traiter, par incinération, les déchets n'ayant pas fait l'objet d'un tri préalable. Cet établissement, dénommé AZALYS, situé sur la commune de Carrières-sous-Poissy, a été mis en service industriellement au 15 décembre 1998.

Cette usine est prévue pour une capacité de 115 000 tonnes dont :

- 100 000 tonnes pour le SIDRU, le SIVaTRU et les clients extérieurs,
- 15 000 tonnes d'apport propre par NOVERGIE.

En 2011, le tonnage total incinéré a été de **113 397 tonnes, dont 70 343 T par les adhérents du SIDRU et ses clients propres,** sachant que NOVERGIE a complété les 100 000 tonnes du SIDRU pour 29 657 tonnes.



	Tonnages incinérés
2011	113 397
2010	108 642
2009	111 426
2008	113 017

Après une baisse observée entre 2008 et 2010, le tonnage incinéré à Azalys en 2011 revient à un niveau proche de sa capacité technique réglementaire de 115 000 T/an. Le remplissage des fours reste toutefois très intéressant sur toute la période.

## Emission de CO2

CUMUL des émissions en Co2 d'Azalys : 113 434 .7 T (109 620,6 T en 2010) dont Emissions Co2 issues de la biomasse : 60 120 T (58 099 T en 2010)

Emissions Co2 hors biomasse: 53 314 T (valeur prise en compte pour les émissions de gaz à effet de serre) (51 521 T en 2010)

Emissions de Co2 « économisées » par la valorisation

Electrique : 0,900 T (1) x 54 866 = 49 379 T (48 659 T en 2010) Mâchefers : 0,05 T x 22 862 = 1 143 T (1 121 T en 2010) Métaux ferreux : 1,8 T x 223 + 1 270 = 2 687 T (2 725 T en 2010) Métaux non ferreux : 6,9 T x 243 = 1 677 T (1 483 T en 2010)

Total CO2 « économisé » par l'ensemble de la valorisation du site : 54 886 T (53 988 T en 2010)

Conclusion : Le site émet moins de CO2 dans l'atmosphère par rapport au CO2 « économisé » grâce à la valorisation.

(1) source ADEME / EDF 2007 pour 1Kwh produit par une centrale EDF thermique au charbon

## Collecte sélective

## Tonnages recyclés

Matériaux	Tonnages		
Acier	235,9		
Aluminium	9,3		
Briques alimentaires	120,5		
Carton	1 877,6		
Journaux Magazines	4 011,2		
Plastiques	686,8		
Verres	5 111,8		
gros de magasins	119,0		
acier mâchefers	680,5		
alu mâchefers	129,6		
TOTAL	12 982,1		

## soit une économie (en T)

Minerai de fer	453
Coke	149
Bauxite	23
Bois	2886
Pétrole brut (m3)	400
Gaz naturel	158
Sable	3374
Calcaire	525
Eau (m3)	180 528
Energie (MWh)	51 501
CO2 (T q)	5 543

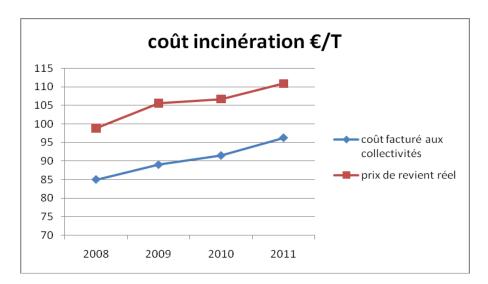
Indicateur (calculée à l'aide du site <a href="http://e-tonnes.ecoemballages.fr/">http://e-tonnes.ecoemballages.fr/</a>)

- Par rapport à la consommation domestique de 55 m3/hab/an, l'économie en eau représente la consommation annuelle de 3 282 habitants.
- Pa rapport à la consommation domestique de 10.3 MWh/hab/an, l'économie représente la consommation annuelle de 5 000 habitants.
- Par rapport à l'émission domestique de 1.68 T/hab/an, l'économie représente l'émission annuelle de 3 299 habitants.

Cela représente la fabrication en produits recyclés :

- 338 voitures
- 2 725 vélos
- 30 980 400 boîtes à œufs
- 803 735 rouleaux de papier toilette
- 360 905 couettes
- 12 833 bacs de collecte
- 10 927 892 nouvelles bouteilles de 75 cl en verre

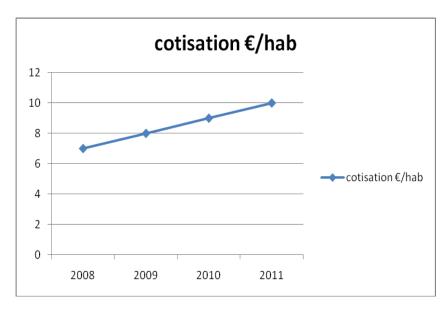
## 3.3/ Indicateurs financiers

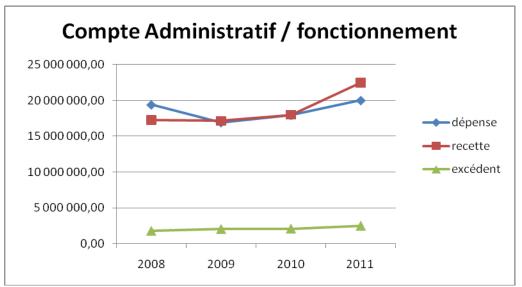


Le SIDRU a participé en 2012 à un groupe de travail avec l'ORDIF sur la reconstitution des coûts d'incinération. Il en ressort que le SIDRU a le coût d'incinération le plus élevé parmi une dizaine de collectivité gérant une UIOM.

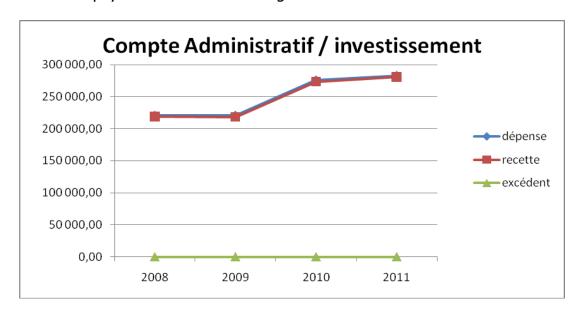
Ceci résulte principalement de l'importance de la dette supportée par Azalys, dont l'annuité, qui est de l'ordre de 3 M€/a, ne sera amortie qu'en 2018. Après cette date, les prix devrait baisser

Par contre, à la différence des autres usines plus anciennes, Azalys ne devra pas assumer de lourds investissements en termes de travaux de mise aux normes car elle a été construite dès l'origine pour anticiper les normes environnementales en vigueur. Il en ressort que les coûts d'incinération de ces usines se rapprocheront à l'avenir de ceux d'Azalys.





\* En 2008 le SIDRU a payé 3 740 000 € à Novergie au titre du différé de GER



## Taux de réalisation

	BP(€)
investissement	18 358 161
fonctionnement	264 152

CA (€)	dépense	recette
	20 012 343,66	22 475 079,07
	280 950,84	280 963,45

Taux de	
réalisation	
(%)	

109,01	122,43
106.26	106.26
106,36	106,36

## 3.4/ Faits marquants de 2011

Cadre institutionnel

- Mars 2011 : Démission de M. Fraleux, 1er vice-président du SIDRU chargé des finances
- Octobre 2011 : Election de M. Venus en tant que 1er vice-président du SIDRU chargé des finances

- Décembre 2011 : Démission de M. Bocquet du bureau du poste d'assesseur, élection de M. Alzina en remplacement.

## Collecte sélective

- Janvier 2011 : Démarrage du nouveau marché de traitement des végétaux (EARL Mauge et SEPUR). Légère baisse des tarifs de traitement (de 1 à 2 €/T en moins).
- Février 2011 : Présentation de l'étude d'optimisation phase 2 pour les collectivités concernées. Cette étude propose des pistes d'amélioration de gestion des déchets ménagers. Ces pistes sont exclusivement du domaine de la collecte (diminution des fréquences de collecte, changement de type de conteneurs, mise en place de composteurs individuels...) et sont donc laissées à la libre appréciation de chaque collectivité quant à leur mise en application. Pour mémoire, cette étude a été entièrement pilotée par le SIDRU et subventionnée par Ecoemballages à hauteur de 200 000 €.
- Juin 2011 : Signature du contrat Ecoemballages barème E (6 ans à compter de janvier 2012). Le mécanisme de calcul des soutiens est basé uniquement sur la performance (même pour les soutiens liés à la communication). Ce nouveau barème est bénéfique pour le SIDRU et ses collectivités membres du fait des bonnes performances de recyclage qui lui permettent de profiter pleinement du nouveau système de calcul des subventions.
- Juin 2011 : Signature des conventions de reprise des matériaux issus de la collecte sélective (5 ans et 6 mois) dans le cadre du contrat Ecoemballages. Les nouveaux contrats permettent un bénéfice pour le SIDRU et les collectivités adhérentes.

## Gestion active de la dette

- Mai 2011 : Assignation de DEPFA Bank par le SIDRU.

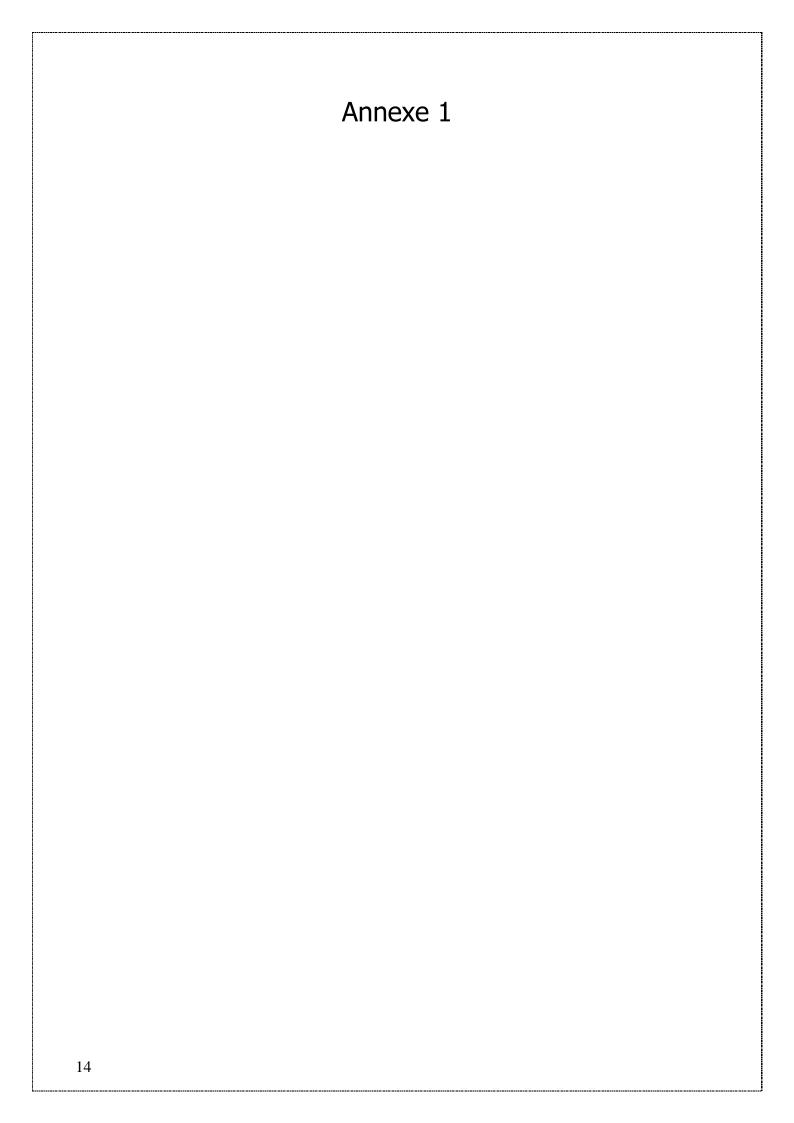
## 4/ Objectifs 2012

- Rapprochement SIDRU SIVaTRU : c'est un souhait ancien que de rapprocher ces deux syndicats dont les territoires sont étroitement liés et les équipements complémentaires. Des contacts encourageants ont été initiés en fin d'année 2011 et se poursuivent. Ils devraient se concrétiser grâce à l'évolution de la jurisprudence (arrêt Hambourg) qui permet désormais à deux collectivités intervenant dans le même domaine d'activité de conclure une convention de coopération afin de mutualiser leurs services et leur moyens sans avoir à passer par des procédures du Code des marchés publics.
- Azalys a incinéré en 2011 près de 1500 tonnes de boues de la station d'épuration Grésillons 2 situés en vis-à-vis de l'UIOM. Le nouvel arrêté d'autorisation de l'usine lui permettra d'incinérer entre 15 000 et 20 000 t de boues suivant leur siccité.

Conformément à l'article 2 du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est joint au présent rapport d'activité. Il intègre différents tableaux souhaités par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île de France) afin de faciliter la comparaison avec les autres équipements régionaux.

Une synthèse du rapport du délégataire, la société NOVERGIE, qui exploite le centre de valorisation énergétique AZALYS, est également jointe à ce rapport.

# Annexe 13

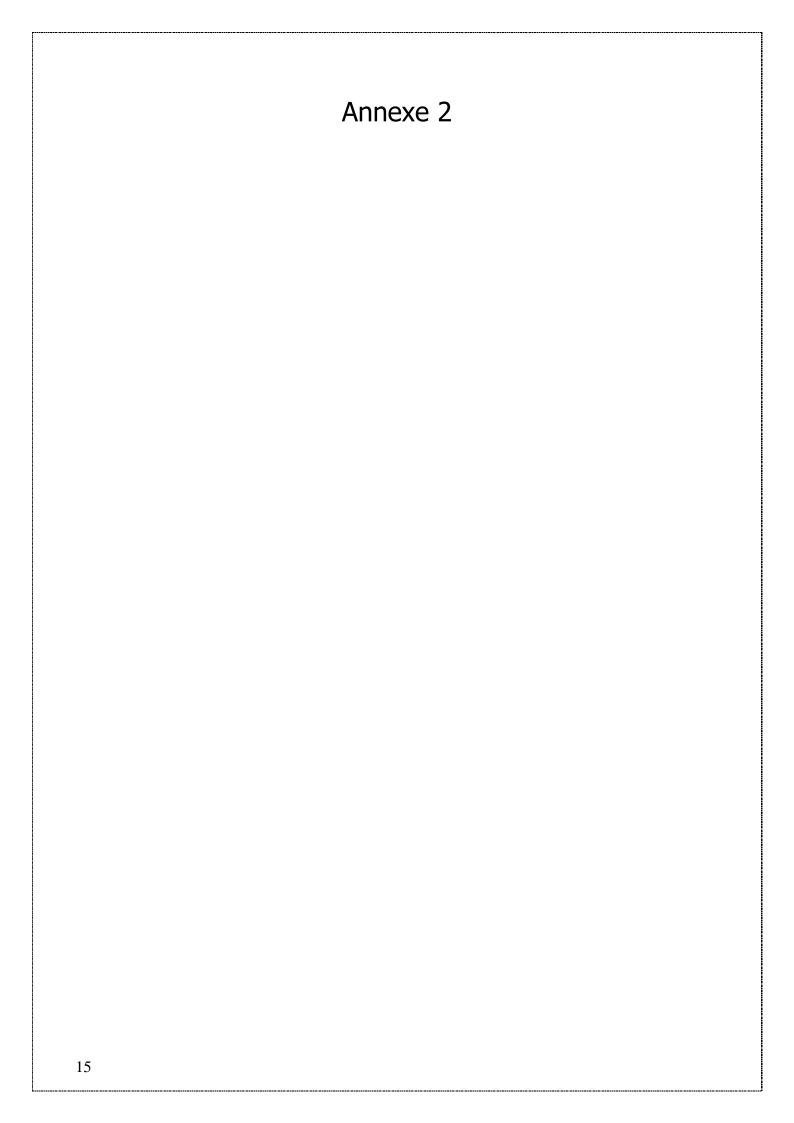


## Membres du comité

	I				I	1	1
М	Alain OUTREMAN	D	Achères	Mm	Laetitia ORHAND	D	Orgeval
М	Pascal RIGAUD	DS	Achères	М	Jean-Michel SCHMIDT	D	Orgeval
Mm	Elisabeth LE RIBOTEUR	DS	Achères	М	Franck BOEHLY	DS	Orgeval
Mm	Nicole BINEAU	DS	Achères	Mm	Claudine BRUYERES-	DS	Orgeval
М	Gilbert DIJON	D	Aigremont	М	Jean-Claude DUQUESNE	D	Poissy
М	Pierre GREGOIRE	D	Aigremont	М	Bertrand PASQUIER	D	Poissy
Mm	Marie -Claude MEGE	DS	Aigremont	М	Jean-Paul HEDRICH	DS	Poissy
М	Gérard BEAURAIN	DS	Aigremont	Mm	Annabelle WOELFLE	DS	Poissy
М	Julien BOCQUET	D	Chambourc	М	Emmanuel LAMY	D	St Germain
М	François ALZINA	DT	Chambourc	Mm	Mary-Claude BOUTIN	D	St Germain
М	Didier GOIFFON	DS	Chambourc	М	Gilbert AUDURIER	DS	St Germain
М	Thierry DEKEMEL	DS	Chambourc	М	Yves MAILLARD	DS	St Germain
Mm	Aurélie LOISELET	D	Conflans	М	Dominique VALERY	D	Vernouillet
М	Franck BARRAUD	D	Conflans	М	Lucien MONTECOT	D	Vernouillet
М	Farid HATIK	DS	Conflans	Mm	Isabelle MALE	DS	Vernouillet
Mm	Jacqueline LEGIEC	DS	Conflans	Mm	Nicolle BROCHEN	DS	Vernouillet
М	Mark VENUS	D	Fourqueux	Mm	Virginie MUNERET	D	CA 2 Rives
М	Jean-Jacques MSICA	D	Fourqueux	М	Julien MELONI	D	CA 2 Rives
Mm	Elisabeth GUYARD	DS	Fourqueux	М	Christophe BIZOT	DS	CA 2 Rives
Mm	Anne PHILIPPE	DS	Fourqueux	Mm	Nicole ROCHE	DS	CA 2 Rives
Mm	Franziska JADIN	D	Le Mesnil	М	Eddie AÏT	D	CA 2 Rives
М	Marc DEMEURE	D	Le Mesnil	Mm	Mireille BOURBON-	D	CA 2 Rives
Mm	Marie ROUYERE	DS	Le Mesnil	Mm	Françoise MERY	DS	CA 2 Rives
М	Jean-Loup MARTIN	DS	Le Mesnil	М	Jean-Pierre	DS	CA 2 Rives
М	Serge GOBLET	D	Médan	Mm	Catherine SZYMANEK	D	CA 2 Rives
M	Christophe BEAUNOIR	D	Médan	М	Alain MOLHO	D	CA 2 Rives
М	Frédéric HERAULT	DS	Médan	М	Eugène DALLE	DS	CA 2 Rives
Mm	Josette GACON	DS	Médan	М	Julien FREJABUE	DS	CA 2 Rives
М	Philippe MAILLARD	D	Morainvillier				
М	Guy PAULHAN	D	Morainvillier				
М	Patrick SANIAL	DS	Morainvillier				
М	Julien LORENZO	DS	Morainvillier				

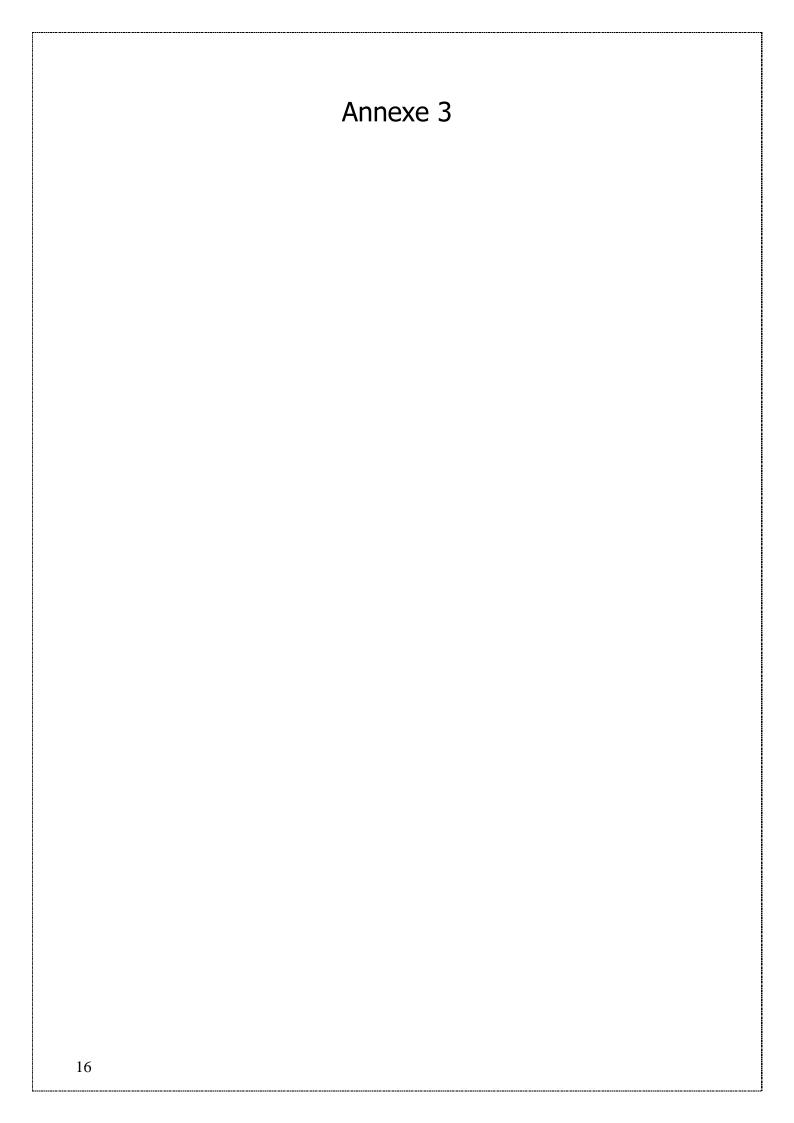
DT délégué titulaire

DS délégué suppléant



## Membres du bureau

	Elus		Commune d'origine
М	Emmanuel LAMY	Président	St Germain
М	Marc VENUS	1er Vice Président	Fourqueux
М	Eddie AÏT	2ième Vice Président	Carrières-sous-Poissy
М	Marc DEMEURE	3ième Vice Président	Le Mesnil Le Roi
М	Serae GOBLET	4ième Vice Président	Médan
М	Gilbert DIION	5ième Vice Président	Aigremont
М	lean-Michel SCHMIDT	6ième Vice Président	Orgeval
М	Alain OUTREMAN	Secrétaire	Achères
М	Francois ALZINA	Assesseur	Chambourcy
М	lean-lacques MSICA	Assesseur	Fourqueux
М	Guv PAULHAN	Assesseur	Morainvilliers
М	Lucien MONTECOT	Assesseur	Vernouillet



## TOTAL DES REVERSEMENTS DE REPRISE DES EMBALLAGES MENAGERS 1999-2011 CONTRAT ECO-EMBALLAGES

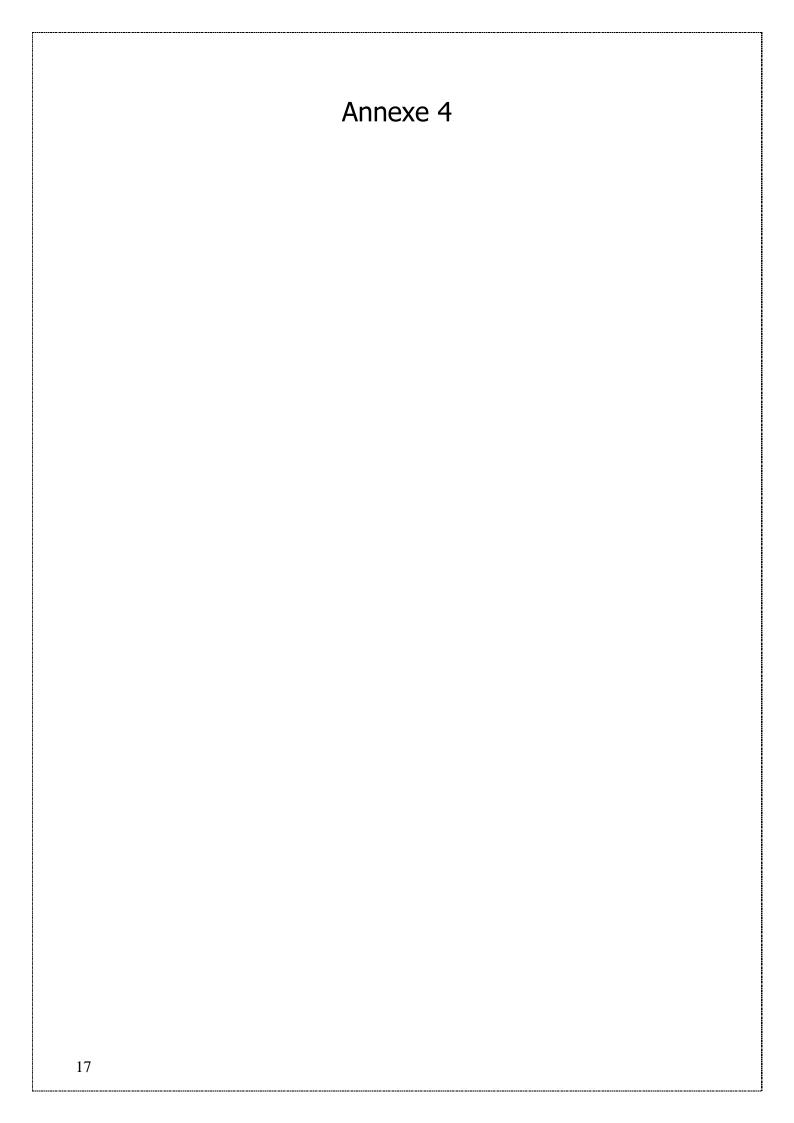
		2008			2009			2010			2011	
MATIERES	Tonnage	PU HT	Total									
ACIER 1° trimestre	3,950	153,09	604,70	4,635	94,38	437,44	2,674	147,34	393,98	4,195	211,67	887,97
2° trimestre	4,610	253,84	1 170,19	3,378	94,65	319,74	5,234	192,44	1 007,22	2,756	194,20	535,22
3° trimestre	2,250	196,58	442,31	2,290	112,55	257,75	4,429	168,97	748,37	6,084	174,27	1 060,24
4° trimestre	3,252	80,03	260,26	4,797	104,83	502,87	4,653	173,19	805,86	5,087	157,42	800,81
Sous-Total	14,062		2 477,46	15,100		1 517,80	16,990		2 955,43	18,122		3 284,23
ALUMINIUM 1° trimestre	1,220	521,75	636,54									0,00
2° trimestre												0,00
3° trimestre				0,750	365,66	274,25						0,00
4° trimestre							0,670	688,05	460,99	0,520	617,71	321,21
Sous-Total	1,220		636,54	0,750		274,25	0,670		460,99	0,520		321,21
BRIQUES 1° trimestre		,										
2° trimestre		4	•		4			24,			4	
3° trimestre		NEAN			NEAN			MEAN			NEAN	
4° trimestre												
Sous-Total	0,000		0,00	0,000		0,00	0,000		0,00	0,000		0,00
CARTONS 1° trimestre	36,700	68,81	2 525,21	28,780	20,00	575,60	26,787	71,56	1 916,94	32,860	95,90	3 151,39
2° trimestre	28,490	59,17	1 685,83	25,789	20,55	529,94	33,707	81,32	2 741,21	38,552	112,39	4 332,74
3° trimestre	26,650	53,19	1 417,46	23,116	32,82	758,60	34,991	76,05	2 661,19	30,009	121,69	3 651,82
4° trimestre	26,830	27,98	750,80	27,879	40,44	1 127,56	32,570	80,00	2 605,60	37,069	79,24	2 937,48
Sous-Total	118,670		6 379,30	105,564		2 991,70	128,055		9 924,94	138,490		14 073,43
PLASTIQUE 1° trimestre	16,230	182,40	2 960,37	12,770	71,81	917,01	12,800	125,35	1 604,44	13,240	348,77	4 617,69
Régul. 1° trimestre				12,770	3,86	49,33						
2° trimestre	12,680	196,20	2 487,85	7,550	70,00	528,50	17,130	184,40	3 158,70	17,150	389,91	6 687,04
Régul. 2° trimestre				7,550	4,57	34,53						
3° trimestre	11,501	201,53	2 317,75	11,530	84,80	977,71	18,820	268,48	5 052,81	14,840	519,15	7 704,15
4° trimestre	11,850	157,56	1 867,11	15,340	105,80	1 622,93	14,980	289,07	4 330,29	14,370	398,25	5 722,80
Sous-Total	52,261		9 633,08	47,190		4 130,01	63,730		14 146,24	59,600		24 731,68
VERRE 1° trimestre	110,950	14,69	1 629,86	108,830	19,91	2 166,81	99,900	22,42	2 239,76	102,270	22,20	2 270,39
2° trimestre	102,790	14,69	1 509,98	99,140	19,91	1 973,88	106,760	22,42	2 393,56	111,150	22,20	2 467,53
3° trimestre	91,010	14,69	1 336,94	88,020	19,91	1 752,48	95,070	22,42	2 131,47	84,474	22,20	1 875,32
4° trimestre	87,640	14,69	1 287,43	97,540	19,91	1 942,02	98,630	22,42	2 211,28	105,100	22,20	2 333,22
Sous-Total	392,390		5 764,21	393,530		7 835,19	400,360		8 976,07	402,994		8 946,47
TOTAL ANNUEL			24 890,59			16 748,95		;	36 463,67			51 357,02

## TOTAL DES REVERSEMENTS DE REPRISE DES JOURNAUX MAGAZINES

			2008			2009			2010			2011	
MATIE	RES	Tonnage	PU HT	Total	Tonnage	PU HT	Total	Tonnage	PU HT	Total	Tonnage	PU HT	Total
JOURNAUX	1° trimestre	69,360	56,59	3 925,08	66,880	48,65	3 253,71	65,800	65,65	4 319,77	77,942	92,18	7 184,36
Rég	ul. 1° trimestre		L		66,880	5,27	352,23				LJ		0,00
MAGAZINES	2° trimestre	79,220	56,59	4 483,06	75,770	45,00	3 409,65	88,350	77,91	6 883,12	66,439	100,12	6 651,68
Rég	ul. 2° trimestre		L		75,770	8,82	668,29				LJ		0,00
L	3° trimestre	78,050	56,59	4 416,85	82,730	53,82	4 452,53	93,300	90,25	8 420,34	99,632	105,45	10 506,33
	4° trimestre	68,670	56,59	3 886,04	65,960	53,82	3 549,97	72,640	92,13	6 692,17	99,819	109,12	10 892,55
Rég	ul. 4° trimestre	68,670	2,97	203,67							L:_]	:_:	
TOT	AL ANNUEL	295,300		16 914,70	291,340		15 686,38	320,090		26 315,40	343,832		35 234,93

### TOTAL DES REVERSEMENTS DE REPRISE DES D3E

			2008			2009			2010			2011	
	MATIERES	Tonnage	PU HT	Total	Tonnage	PU HT	Total	Tonnage	PU HT	Total	Tonnage	PU HT	Total
D3E	1° trimestre 2° trimestre		بع										
	3° trimestre		WEAR		1,677	20,00	33,54	0,360	20,00	7,20		<u> </u>	
L	4° trimestre				1,629	20,04	32,64				0,909	20,00	18,18
	TOTAL ANNUEL	0,000		0,00	3,306		66,18	0,360		7,20	0,909		18,18



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
<b>DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS</b>	A2.1

**A2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)** 

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	ont
PAR PRETEUR	l'origine	1/1/11 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (2)	Capital
TOTAL	13 567 962,53	12 275 344,16	885 221,36	621 070,15	264 151,21
Auprès des organismes de droit privé					
Caisse de crédit agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisse d'Epargne / Crédit Foncier	13 567 962,53	12 275 344,16	885 221,36	621 070,15	264 151,21
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel -CIC					
Organisme d'assurance					
(3)					
Auprès des organismes de droit public		47 37 37 37 37 37 37 37 37 37 37 37 37 37			
(3)					
				5.00 S.00 S.00 S.00 S.00 S.00 S.00 S.00	
Dette provenant d'emissions obligatoires					
(ex : émissions publiques ou privées)	,				
(3)					

<sup>(1)</sup> Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites ;

<sup>(2)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668;

<sup>(3)</sup> A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

IV - ANNEXES	ΛI
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRAT DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A2.7

A2.7 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISOUES FINANCIERS AU 31/12/2011

1	MALKA DEL	COLLIN	it: ) Find DES CONTINUEDES CONTINUEDES MISCOES FINANCIENS AO STILLENIN	VICTORY	THE CHILD	TI COLO	CEL CIEIN	3 AU 31/14	1707/
					Date de fin	Primes	Primes	Charges et produits	t produits
Emprunt	Montant de la	Nature	Organisme	Date de	du contrat	payées pour reçues pour		constatés depuis l'origine	ouis l'origine
couvert	dette couverte		cocontractant	départ de	de	l'achat	la vente	du contrat	ntrat
		couverture		l'instrument	couverture	d'option, le d'option, le cas échéant	d'option, le cas échéant	Charges (1) Produits (2)	Produits (2)
		RISQU	SQUES FINANCIERS RELATIFS AU TAUX D'INTERETS	ERS RELATI	IFS AU TAU	IX D'INTER	ETS		
Caisse									
d'épargne	13 567 962,53		NATIXIS	01/01/2005	30/06/2029				1 989 532,00
Crédit-Bail	32 492 067,88	.0	NATIXIS	15/12/2005	15/12/2018				5 357 961,00
Crédit-Bail	32 492 067,88	conditions d'intérêts	DEPFA-BANK	15/12/2008	15/12/2018			2 791 414,00	
Caisse d'épargne	13 567 962,53		NATIXIS	01/10/2010	30/06/2029	,		729 775,00	
		R	RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHARGES	CIERS REL	ATIFS AUX	CHARGES			

(1) charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668 ; (2) produits comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 768.

## ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2011 ETABLI PAR L'EXPLOITANT NOVERGIE ILE-DE-FRANCE

Le rapport annuel 2011 a été remis par NOVERGIE le 20 avril 2012.

Le rapport technique ainsi que le rapport financier distinguent d'une part :

le Centre de Valorisation énergétique qui concerne les 15 communes du SIDRU,

et d'autre part :

la Déchetterie qui concerne les communes d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy, de Poissy, du Mesnil le Roi et de Verneuil sur Seine, les deux dernières communes utilisant la déchetterie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La commune de Médan utilise la déchetterie depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, la commune de Vernouillet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

## Analyse du rapport technique

- En résumé de l'historique, des apports de déchets et des résidus solides, rejets liquides et gazeux, il ressort que :
  - la mise en service industriel a démarré le 15 décembre 1998, les essais de réception effectués par le bureau de contrôle VERITAS ont eu lieu en avril mai 99 et étaient conformes aux garanties figurant dans l'arrêté préfectoral d'exploitation en matière de traitement des fumées et de rejets, ainsi qu'en matière d'émission de bruit.
  - la réception de l'ensemble des équipements et des bâtiments a été prononcée le 1<sup>er</sup> juillet 99.
  - le tonnage reçu sur 2011 atteint 113 780 tonnes, décomposé en :

Année	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Total	113 780*	108 641	111 426	113 017	117 276	116 083	114 971	113 911	116 573	115 492	115 749	112 474	102 300
SIDRU	59 132	59.821	60 682	61 612	63 023	62 967	63 366	65 647	66 276	68 590	70 406	71 763	70 171
SIVATRU	10 259	10 034	11 703	10 959	12 106	12 047	11 087	11 134	11 398	9 363	11 496	12 608	2 942
SOREDIV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4 995	9 602	2 959
CYCLAMED	952	875	883	807	710	750	790	883	863	838	731	603	-
GENERIS	0	16	40	85	1 637	3 015	2 554	2 829	2 963	560	-	-	
NOVERGIE	43 437	37 911°	38 118	39 554	39 800	37 304	37 184	33 418	35 073	36 135	28 121	17 828	26 229

<sup>° :</sup> dont 29 657 t ayant contribué à compléter le tonnage SIDRU et ses extérieurs à **100 000 tonnes** (contre 29 254 t en 2010).

- les résidus mâchefers représentent 20,48 % du tonnage incinéré, les REFIOM (résidus d'épuration des fumées issues de l'incinération des ordures ménagères et assimilés) et les gâteaux de filtration 2,32 % (soit respectivement 1,98 % et 0,34 %).
- → Les Mâchefers: A l'issue de la campagne de caractérisation des mâchefers qui a eu lieu entre le 3 mai et le 12 juillet 1999, le classement a été effectué en catégorie "M", maturable avant valorisation, du fait de la teneur en plomb; les autres paramètres atteignant des seuils très bas par rapport à ceux de la circulaire du 9 mai 1994;

Le taux d'imbrûlés représente **0,93** % (moyenne sur les analyses mensuelles très basse par rapport au seuil de 5 %), ce qui confirme une très bonne combustion, et malheureusement donne un caractère très basique à ces mâchefers (pH>12) entraînant une solubilité élevée du plomb. (Ce plomb "soluble" diminue après maturation, le mâchefer devenant alors classable en catégorie "V" valorisable).

Ces mâchefers (non déferraillés à l'usine) représentent **22 944** T pour 2011 et sont traités sur la plateforme exploitée par VALOMAT à Triel-sur-Seine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Après maturation, les mâchefers sont valorisés et utilisés en construction routière.

Une campagne de caractérisation des ferreux et non ferreux contenus dans les mâchefers effectuée en décembre 2000 conclut à 10,03 % en ferreux et 0,56 % en non ferreux. En valorisation, les taux réels sont différents, et sont

**SODEREC** 

<sup>\*\* :</sup> dont 111 988 t incinérées incluant le stock en fosse.

répartis différemment selon le produit : ils s'élèvent à 5,53% en ferreux (contre 5,6% en 2010, et 4,93% en 2009, et 4,29% en 2008) et 1,05% en non ferreux, (contre 0,96 % en 2010, et 1,22 % en 2009 et 0,57% en 2008).

Le bilan de l'année a donné les chiffres suivants :

- 1 271 t de ferreux valorisés par SITA donnant lieu à des recettes ECO-EMBALLAGES reversées directement au SIDRU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (les recettes étant retirées, l'augmentation du prix de traitement des mâchefers a été formalisée par l'avenant 15 au crédit-bail).
- 243 t de non ferreux valorisés par CORNEC SA.

soit une stabilité en ferreux entre 2010 et 2011 (contre une augmentation de 4,6% entre 2009 et 2010, de 17% entre 2008 et 2009, une diminution de 45% entre 2007 et 2008, une augmentation de 9,33% en ferreux entre 2006 et 2007, une diminution de 42,83% entre 2006 et 2005 et une diminution de 2,5% entre 2005 et 2004), et une augmentation de 100% pour les non ferreux. Ces résultats indiquent que, bien que le tri sélectif soit en place pour toutes les communes du SIDRU depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, les productions de métaux sont difficilement quantifiables.

→ Les **REFIOM**, soit 1,95 % de cendres volantes et 0,37 % de gâteaux de filtration ou boues (% calculés sur le tonnage incinéré) représentent respectivement 2 188 tonnes et 400 tonnes, soit une stagnation relative pour les deux produits.

Ces % ne tiennent pas compte du recyclage des cendres en fosse, lors des arrêts du système de transport pneumatique des cendres.

En 2011, les **REFIOM** et les **gâteaux** de **filtration** sont stabilisés à Limay par SARP-INDUSTRIE, puis enfouis au CET de classe 1 à Guitrancourt, selon un contrat NOVERGIE/EMTA.

- → Les sels représentent 790 tonnes sous forme de saumure à 40 % en 2011, ce qui correspond à 55% tonnage de 2010, et 3 fois le tonnage de 2008, (et 2 fois le tonnage de 2007), ce qui induit une valorisation en baisse de la saumure dus aux problèmes techniques sur les évaporateurs (à l'arrêt partiel).
- → Cette saumure a été évacuée chez plusieurs repreneurs de l'industrie du ciment (QUADIMEX, EXO7, SOLVAKEM, PIERI, et EMTA).

Pour 2011, la vente de sels est plus faible que celle de 2010 : 1 421 T ( dito en 2009 : 1 393 T) mais plus importante qu'en 2008 : 461 T.

Lors des arrêts techniques, une partie **faible** des sels sous forme de rejets liquides a été envoyée en 2011 au réseau communal (autorisés par l'arrêté complémentaire d'exploitation du 20 juillet 1999). Ces rejets représentent 1 **192 m³** en 2011, ce qui représente 2,14% de la quantité totale d'eau utilisée sur le site représentant **55 600 m³**. Des mesures d'auto-surveillance en continu et mensuelles très strictes permettent de s'assurer du contrôle de ces rejets de type accidentel.

La qualité de ces eaux s'est révélée conforme aux exigences réglementaires, excepté pour la teneur en fluorure. Ces quelques dépassements ont pu être maîtrisés grâce au réglage du pH du système d'évaporation. D'autre part, un bilan des rejets liquides est envoyé mensuellement à titre informatif au Syndicat de l'Hautil et à son exploitant.

Les tonnages de résidus estimés correspondent à un tonnage incinéré de 115 000 T.

	Donnée s prévisio n. Exploit ant Avril 99 (Tralt.à la chaux)	Année 2000 (Trait. à la chaux)	Année 2001 (Trait. â la chaux)	Année 2002 (Trait. à la chaux)	Année 2003 (Trait. à la chaux)	Année 2004 (Trait. à la chaux)	Année 2005 (Trait. à la chaux)	Année 2006 (Trait. à la chaux)	Anné e 2007 (Trait . à la chau x)	Année 2008 (Trait. à la chaux)	Année 2009 (Trait. à la chaux)	Année 2010 (Trait. à la chaux)	Année 2011 (Trait. à la chaux)
REFIOM	T	T	Т	Т	Ŧ	т	T	Т	Т	Т	Т	Т	Т
Cendres	3 500	2 226	2 004	2 281	2 563	2 332	2 482	2 276	2	2 283	2 088	2 274	2 265
Gäteaux de filtration	750	714	852	578	633	544	548	532	213	458	472	393	414
									503				
SELS:	3 300 (CaCl 2)	639	263	1038	1 685	1 523	1 218	1 022	684	475	1 451	1 515	817

Tonnages extrapolés à partir des données réelles du tonnage annuel incinéré et des tonnages de cendres, de gâteux de filtration et de sels produits : données 2011 : 111 088 tonnes incinérées ont produit 2 188 tonnes de cendres, 400 tonnes de gâteaux et 1 421 tonnes de sels.

Ce décalage de production de résidus entre le prévisionnel et le réel depuis 1999 s'explique **en partie** du fait de la nature des déchets : % de déchets ménagers et % DIB, avec une quantité de chlore contenue dans les déchets plus faible, d'où également une quantité de sels produits plus limitée. Depuis août 2001, avec la suppression de

SODEREC

l'écailleuse, un stockage tampon a été mis en place pour la saumure à 40 %, évacuée ensuite vers l'industrie du ciment **générant une recette de 13,80 euros HT/tonne en moyenne comme en 2010** (contre 13,70 €HT/t en 2009, 15,02 €HT/t en 2008), le prix de rachat de sel oscillant entre 10,70 à 35 € HT/T.

les entreprises achètent le sel sont QUADRIMEX, EXO7, SOLVAKEM, PIERI, et EMTA.(de 12 à 18 € HT/T)

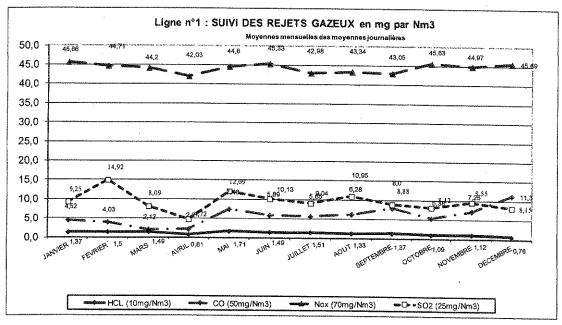
- → Les eaux pluviales, analysées semestriellement, sont conformes à l'arrêté d'exploitation.
- → Les rejets gazeux sont mesurés en continu les poussières, HCl, NOx, NH3, SO2, CO, CO2, le débit et la température.

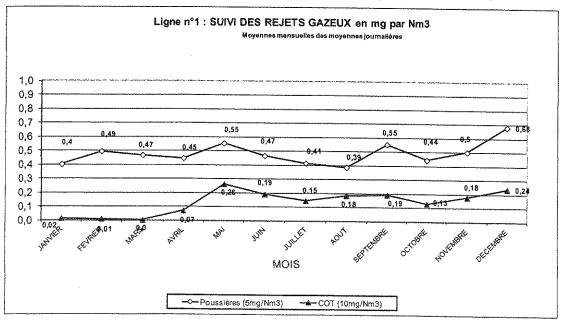
Les courbes ci-après présentent des valeurs d'émission nettement inférieures aux valeurs garanties figurant dans l'Ensemble Contractuel.

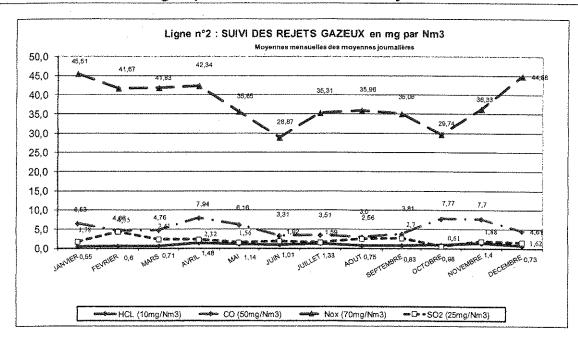
Concernant les températures mesurées dans les fours avec un temps de séjour de 2 secondes, l'arrêté d'exploiter est respecté, hormis pendant les phases de démarrage et d'arrêt de l'installation.

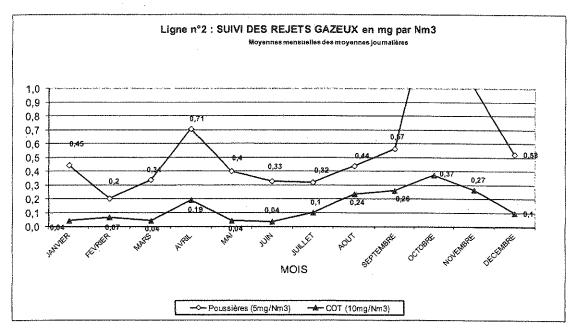
NOTA: Les valeurs très basses de CO (monoxyde de carbone) et de COV (composés organiques volatils) dénotent d'une très bonne combustion conforme aux résultats trouvés sur les mâchefers. Les faibles teneurs en métaux lourds volatils Hg + Cd (mercure + cadmium) ainsi qu'en acide fluorhydrique (HF) sont dues aux bonnes performances des laveurs et des électrofiltres.

NOTA: Les mesures sont réalisées avec une périodicité de 30 secondes. Le système de traitement des données informatique permet de calculer les moyennes horaires, journalières des rejets ainsi que la moyenne glissante sur 7 jours.









SODEREC

## Centre de Valorisation Energétique - Carrières-Sous-Poissy

Une synthèse des mesures trimestrielles est jointe ci-après et correspondent aux 4 trimestres pour 2011 : ces mesures ont été effectuées par un bureau de contrôle extérieur : l'entreprise DEKRA.

## XZALYS

Synthèse de	Synthèse des analyses ponctuelles par un organisme agréé des rejets gazeux à l'atmosphère du C.T.V.D pour l'année	tuelles par un o	rganisme agréé	des rejets gaze	ux à l'atmosphè	re du C.T.V.D p	our l'année		2011		
Désignation		22-fé	22-févr11	23-août-11	01-11	12-oct11		9-nov11	٧.٠٦	Moyennes annuelles	nnuelles
	Valeur de l'Arrèté Préfectoral	Four n°1	Four n°2	Four n°1	Four n°2	Four n°1	Four n°2	Four n°1	Four n°2	Four n°1	Four n°2
Concentration sur gaz secs	mg/Nm³ à 11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³à 11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³à 11 % O₂	mg/Nm³à11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³à 11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³ à 11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³ à 11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³à11 % O₂	mg/Nm³ à 11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³ à 11 % O <sub>2</sub>	mg/Nm³à 11 % O₂
Poussières	ເກ	0,07	20'0	0,1	6,0	9'0	2,3	0,55	1,26	0,330	0,983
HCI	6	69'0	0,31	0,36	1,34	2,2	6'0	0,4	0,38	0,913	0,733
SO <sub>2</sub>	25	5,32	9,71	6,18	2,93	6,4	8,0	10,1	1,29	6,475	3,683
H	₹₹	0	0,01	0	0	0,01	0,05	0,14	80,0	0,038	0,035
COV en carbone total	10	0.1	0,4	1,2	9,0	1,2	4,9	1,3	<del></del>	0,950	0,975
Métaux lourds totaux	0,5			0,018	0,040	0,040	060'0			0,029	0,065
Cd	0,05			0,0029	0,0025	0,002	0,003			0,002	0,003
+ Hg ( particulaire et gazeux)	0,05			0,0017	0,010	0,03	0,03			0,016	0,020
03	20	2,6	31,1	9'9	το.	4,2	3,8	3,5	9	7,475	11,475
NH3	20	. 0	6,0	0	4,0			0,11	0,12	0,037	0,273
NOX	70	20,7	41,1	53,8	48,3	38	50,6	56,6	18	49,775	39,500
02		%06'6	10,60%	%09'6	%06'6	%08'6	10,10%	9,16%	%26'6	9,62%	10,13%
H20		19,60%	19,70%	20,70%	23,40%	19,00%	16,00%	21,50%	17,70%	20,20%	19,20%
Dioxines et Furanes	0,1 ng/Nm <sup>3</sup>			0,0074	900'0	0,003	0,005			0,0030	0,0050

Les performances sont excellentes et dénotent :

de l'efficacité des laveurs et des dépoussiéreurs (faible teneur en métaux lourds, poussières, HCl, SO2, HF) . d'une très bonne combustion (faible teneur en CO, COv, composés organiques volatils)

Nota: Certaines valeurs mesurées sur les poussières et l'acide chlorhydrique (HCI) excessivement basses, inférieures à 1 mg/Nm³, sont à la limite du seuil de détection.

mai 2012 SODEREC Ci-joint deux tableaux présentant les flux des polluants pour l'année 2011 calculés à partir des débits de fumées moyens sur l'année et le nombre d'heures de fonctionnement.

## Métaux lourds

AZALYS	Cumul des flux
2011	annuels
Pb (particulaire)	4,93 kg
Cr (particulaire)	1,97 kg
Cu (particulaire)	22,48 kg
Mn (particulaire)	1,25 kg
Sb (particulaire)	0,56 kg
As (particulaire)	0,21 kg
V (particulaire)	0,21 kg
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn +Ni+V	25,97 kg
Co (particulaire)	0,33 kg
Ni (particulaire)	0,86 kg
Cd (particulaire + gazeux)	0,39 kg
<b>Ti</b> (Thallium)	0,21 kg
Hg (particulaire+gazeux)	8,60 kg
Métaux totaux	68,0 kg

## Autres rejets gazeux

AZALYS	CUMUL des FLUX			
2011	ANNUEL (tonnes)			
NOx	27,03			
HCI	0,50			
HF	0,02			
SO2	3,08			
cov	0,58			
со	5,73			
Poussières	0,40			
N2O ( FE=0,1 KG/t )	11,16			
NH3	0,07			

Les flux polluants type N2O n'étant pas mesurés, ils sont calculés à partir du facteur d'émission défini dans la circulaire du 3 octobre 1995.

Un récapitulatif des émissions gazeuses mensuelles de l'usine d'AZALYS est présenté ci-après (en mg/Nm³) :

SODEREC

## Centre de Valorisation Energétique - Carrières-Sous-Poissy

## Ligne1:

MOIS	LIGNE N°1							
	HCL (10mg/Nm3)	SO2 (25mg/Nm3)	Nox (70mg/Nm3)	CO (50mg/Nm3)	Poussières (5mg/Nm3	COT (10mg/Nm3)		
JANVIER	JANVIER 1,37		45,66	4,52	0,4	0,02		
FEVRIER	1,5	14,92	44,71	4,03	0,49	0,01		
MARS	1, <del>4</del> 9	8,09	44,2	. 2,12	0,47	0,0		
AVRIL	0,81	4,72	42,03	2,2	0,45	0,07		
MAI	1,71	12,09	44,6	7,48	0,55	0,26		
JUIN	1,49	10,13	45,33	5,89	0,47	0,19		
JUILLET	1,51	9,04	42,98	5,65	0,41	0,15		
AOUT	1,33	10,95	43,34	6,28	0,39	0,18		
SEPTEMBRE	1,37	8,88	43,05	8,0	0,55	0,19		
OCTOBRE	1,09	8,12	45,63	5,38	0,44	0,13		
NOVEMBRE	1,12	9,55	44,97	7,25	0,5	0,18		
DECEMBRE	0,76	8,15	45,69	11,3	0,68	0,24		
Moyenne année	1,3	9,49	44,35	5,84	0,48	0,13		
SEUIL	10mg/Nm3	25mg/Nm2	70mg/Nm2	50mg/Nm1	5 mg/Nm3	10mg/Nm3		

## Ligne2:

MOIS		LIGNE N°2							
	HCL (10mg/Nm3)	SO2 (25mg/Nm3)	Nox (70mg/Nm3)	CO (50mg/Nm3)	Poussières (5mg/Nm3	COT (10mg/Nm3			
JANVIER	0,55	1,78	45,51	6,53	0,45	0,04			
FEVRIER	0,6	4,35	41,67	4,66	0,2	0,07			
MARS	0,71	2,41	41,83	4,76	0,34	0,04			
AVRIL	1,48	2,32	42,34	7,94	0,71	0,19			
MAI	1,14	1,56	35,65	6,16	0,4	0,04			
JUIN	1,01	1,92	28,87	3,31	0,33	0,04			
JUILLET	1,33	1,59	35,31	3,51	0,32	0,1			
AOUT	0,75	2,56	35,96	3,0	0,44	0,24			
SEPTEMBRE	0,83	2,7	35,06	3,81	0,57	0,26			
OCTOBRE	0,98	0,61	29,74	7,77	1,72	0,37			
NOVEMBRE	1,4	1,88	36,33	7,7	1,01	0,27			
DECEMBRE	0,73	1,62	44,88	4,61	0,53	0,1			
moy.ann.	0,96	2,11	37,76	5,31	0,58	0,15			
	10mg/Nm3	25mg/Nm2	70mg/Nm2	50mg/Nm1	5 mg/Nm3	10mg/Nm3			

En matière d'impact sur l'environnement du voisinage du site, les jauges en tant que dispositifs mis en place depuis 2005 permettent de mesurer les concentrations en dioxines-furanes et en métaux lourds aux points où l'impact sur l'environnement des installations risque d'être le plus important :

Les conclusions de la campagne de septembre à octobre 2011 effectuée par EUROFINS Environnement démontrent l'absence de contamination des sols par les dioxines-furannes :

Pour les teneurs en dioxines-furanes, elles sont comparables aux valeurs proposées par l'INERIS en Zone rurale : 5 à 20 pg l-TEQ/m2/jour.

Les dépôts mesurés oscillent entre 1,57 et 8,91 pg l-TEQ/m2/jour (contre 1,28 et 11,14 pg l-TEQ/m2/jour en 2010 et entre 1,56 et 12,38 pg l-TEQ/m2/jour en 2009), avec une moyenne de dioxines-furanes de l'ordre de 5,12 pg l-TEQ/m2/jour (contre 5,95 et 6,31 pg l-TEQ/m2/jour en 2010, 6,20 et 6,49 pg l-TEQ/m2/jour en 2009).

Pour les métaux lourds, les dépôts mesurés oscillent entre 24,01 et 115,45 µg /m2/jour : pour l'ensemble des points, on observe en dépôts totaux les plus importants : le manganèse (Mn), le chrome (Cr), le cuivre (Cu), le plomb (Pb),

Par rapport à 2010, les compositions sont plus faibles en Mn, en Cu, stables en Pb et plus élevées en Cr. Bien que DEKRA ne conclue pas précisément, comme l'avait fait ASCAL pour 2010, il est probable qu'une ou plusieurs sources de métaux et notamment de Mn et de Cr se situe dans l'environnement de l'usine.

SODEREC

## Rappel:

- ♦ Les Essais de performances réalisés entre avril et juin 99 ont fait l'objet d'un rapport (du 3 juin 1999) établi par le Bureau VERITAS qui atteste que les garanties de fonctionnement de l'usine sont atteintes, ce qui est confirmé par les résultats des contrôles trimestriels réglementaires en matière de rejets effectués par le bureau de contrôle :
  - Capacité de chaque four 7,5 T/h
  - Température 850°C pour un temps de séjour > 2 secondes.
  - Teneur en imbrûlés des mâchefers < 5 % (2,6 % et 2,4 %).
  - Teneurs en polluants sortie cheminée (voir tableau page précédente).
  - Vitesse d'éjection des gaz sortie cheminée > 12 m/s (16,6 m et 15,6 m/s).
  - Teneurs en polluants des rejets liquides avant évaporation.
- ♦ Pour les mâchefers, le classement en catégorie V n'est pas réalisé à cause du plomb ("soluble" témoin d'un pH élevé et donc d'une bonne combustion), ils sont classés en M, maturable.

Les mâchefers sont envoyés au centre de traitement de VALOMAT à Triel-sur-Seine.

- ♦ Les REFIOM (cendres sous chaudière et électrofiltre) et les gâteaux (ou boues) de filtration sont envoyés au centre de stockage de classe 1 de Guitrancourt après stabilisation au centre de LIMAY (SARP Industrie -EMTA).
- ♦ Les résultats d'exploitation et environnementaux ont permis à NOVERGIE, exploitant, d'obtenir pour le centre de valorisation AZALYS la certification ISO 14001, officielle depuis le 17 janvier 2001, reconduite le 8 octobre 2003.

Un nouvel audit a été réalisé en mars 2010 sur le siège de NOVERGIE ldf et sur 2 sites de production, ce qui a permis de reconduire le certificat ISO 14001 régional\* jusqu'en juillet 2012. Trois audits internes et externes ont eu lieu afin d'améliorer la sécurité (système EQS), l'environnement et la norme ISO 14001.

Les visites de la DRIRE (Direction des Installations Classées).

Une visite de la DRIEE a eu lieu le 14 avril 2011 : aucun écart par rapport à l'arrêté préfectoral n'a été relevé.

♦ Les visites de l'Inspection du Travail, de la CRAMIF :

Aucune visite n'a eu lieu en 2010.

♦ La commission locale d'information et de surveillance (CLIS):

La CLIS n'a pas eu lieu en 2011.

- Sur le fonctionnement et le bilan des arrêts techniques, les éléments principaux sont les suivants :
  - Sinistre: En octobre 2005, le turbo alternateur a été détruit après que les enroulements de cuivre aient quitté leur logement en cours de fonctionnement. Le redémarrage du turbo-alternateur a eu lieu mi-août 2006
  - La consommation d'électricité (achat à EDF) de 493 MWh est due aux différents arrêts techniques (avril et octobre) et est comparable à celle de 2010 (406 MWh) et antérieures : 2009 (550 MWh), 2008 : (439 MWh). celle de l'eau est stabilisée (de l'ordre de 55 639 m3 au lieu de 90 000 m3 en 2003, et chaux (RAS): 3.7 kg de chaux/tonne de déchet.

. Électricité : La courbe de la consommation met en évidence l'arrêt techniqur d'avril 2011.

. Eau:

La consommation d'eau représente la consommation d'une année courante. Elle est stabilisée en 2010 après des baisses de -2,3% en 2008 par rapport à 2007 et -9,8% par rapport à 2006. du fait des aménagements réalisés dans le cadre de la mise en conformité de l'usine en 2005. Entre 2003 et 2008, on est passé de 0,85 m3 à 0,47 m3 par tonne de déchets : on obtient en 2011 0,50 m3 par tonne de déchets incinérée.

La consommation est quasi constante. Gaz:

Pour la **chaux** 413 Tonnes ont été utilisées (pas de mesure mensuelle) ; la consommation est stable par rapport à celles constatées en 2010 et en 2009 et rapportée à un même tonnage incinéré (3,62 kg chaux/tonne en 2011, 3,76 kg chaux/tonne incinérée en 2010, 4,98 kg chaux/tonne incinérée en 2009 à comparer 3,89 kg en 2008, et à 4 kg/tonne en 2007).

## Valorisation énergétique :

Production totale vendue à EDF: 36 239 MWh contre 35 285 MWh en 2010, contre 35 747 MWh en 2009, contre 41 156 MWh\*en 2008, contre 40 294 MWh en 2007(soit - 10% par rapport à 2008).

La production annuelle est plutôt stable.

## Caractéristiques des installations : heures de fonctionnement et disponibilité (sur 8 760 heures)

2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Ligne n° 1 : 7 402h/0,84	7 735/0,88	7 535/0,86	7 834h/0,89	8 102h/0,92	7 574h/ 0,87	8 116h / 0,93	7 707h/ 0.88	6 497h/0.74	7 024h/0,80
Liane n° 2 : 7 293h/0,83	7 479/0,85	7 610/0,87	7 438/0.85	6 678h/0,76	7 668/0.88	7 817h/0.89	8 079h/0.92	7 448h/0,85	7.572h/0,86

soit **7 347 heures** en moyenne à comparer aux **7 650** heures du contrat initialement de **7 667** H (115.000 T : 2 x 7,5 T/ heure = 7.667 h) à PCI 2.450 thermies/T. (NOTA : Le PCI des déchets a sensiblement augmenté du fait de la part plus importante des DIB d"où le passage de 7 667 à 7 650 H.

Débit moyen ligne n°1:7,47 T/H

Débit moyen ligne n°2: 7,65 T/H

Par ailleurs, il y a eu un manque de déchets en début d'année d'où un arrêt temporaire des lignes.

Disponibilité de la turbine: 7 637 H soit 99,8%, contre 8 360 H en 2010 soit109%, contre 7 556 H soit 98,7% en 2009, (contre 8268 h (jamais atteinte) en 2008).

Arrêts techniques : Les arrêts techniques ont suivi le calendrier prévisionnel :

Arrêt ligne 1 : du 2 au 30 avril 2011

Arrêt ligne 2 : du 10 au 16 avril 2011 et du 17 septembre au 8 octobre 2011

Arrêt des communs : du 10 au 16 avril 2011

Ces arrêts ont servi à faire de la maintenance préventive, à réaliser les travaux de maintenance sur les équipements de l'usine, et à améliorer les travaux réalisés par les sous-traitants, et ont été l'occasion d'inspections, de contrôles et de nettoyage des installations, avec le recours à de nouveaux sous-traitants.

Ce choix a permis une meilleure disponibilité des prestataires et des avancées technologiques, ainsi que le renforcement de l'aspect sécurité déjà approfondi en 2009.

Ainsi, un nouveau modèle de briques réfractaires a été utilisé pour la restauration du four.

## Les différentes phases sont les suivantes :

- L'exécution des visites réglementaires suivant les plans établis pour les tuyauteries vapeur conformément à la législation
- L'exécution des visites réglementaires suivant les plans établis pour les tuyauteries vapeur conformément à la législation
- Le remplacement de l'écran médian chaudière 2 en partie basse
- Le remplacement partiel des panneaux latéraux droite et gauche en partie basse
- La visite et entretien courant des tranches 1 et 2
- La visite des réfractaires sur les fours 1 et 2
- Le nettoyage des chaudières 1 et 2
- Le rechargement en Inconel du collecteur haut de chambre de la ligne 2
- Nettoyage des équipements et révision des organes de sécurité
- Maintenance préventive et curative des équipements
- Inspections annuelles de l'installation
- Contrôles réglementaires.

## Synthèse des problèmes d'exploitation :

## Transport des mâchefers :

Maintenance complète de l'équipement. Le scalpeur (appareil qui sépare les grosses ferrailles du mâchefers) sera revu entièrement en 2012.

Une remise en état de la benne mâchefers a également été effectuée.

<sup>\*</sup> production maximum jamais réalisée depuis la mise en service de l'usine.

## Extracteurs mâchefers :

Une révision complète de l'extracteur de la ligne 1 a été réalisée, les tôles d'usures, le poussoir et les vannes de vidanges ont été remplacés. La même opération avait été réalisée sur la ligne 2 durant l'arrêt technique du mois de juin 2010.

## Chaudières : mesures d'épaisseur des tubes écran et surchauffeur :

La révision complète des alimentateurs (poussoirs) ainsi que la réfection de la goulotte ligne 2 ont été réalisées.

Des mesures d'épaisseur des tubes ont été réalisées comme chaque année. Le but est d'anticiper le remplacement des faisceaux avant percement.

La protection (inconel) des tubes composant les panneaux des deux parcours libres ainsi que de l'écran médian a été réalisée sur la chaudière 2.

Des écrans tubulaires ont été remplacés également sur la chaudière 2.

Remplacement de la moitié des grilles du four 2 (16 gradins sur 30).

Remplacement de l'équipement « mise sous vide » qui permet de réaliser le vide en sortie de turbine.

## Traitement des fumées :

Remplacement du réchauffeur catalyseur de la ligne 1. Le réchauffeur de la ligne 2 avait été remplacé durant l'arrêt technique du mois de juin 2010.

Le réchauffeur gaz / vapeur de la ligne 1 a été également remplacé durant cet arrêt technique,

La gaine de fumée reliant la sortie laveur à l'entrée du catalyseur à été remplacée.

## Laveurs:

Réfection du revêtement interne des 3 échangeurs de l'évapo-concentration

## Mise aux normes d'AZALYS:

L'arrêté préfectoral complémentaire mis au point par la DRIEE courant 2011 a été notifié à l'exploitant le 30 août 2011 : cet arrêté :

- concerne la coincinération des boues de STEP (accueil possible des boues de la station des Grésillons),
- intégre les dispositions de l'arrêté ministériel du 3 août 2010, qui renforce les prescriptions de contrôle des rejets atmosphériques (mesures en semi-continu des dioxines-furanes et de NH3 : ammoniaque) : application au 1er juillet 2014,
- impose l'évaluation de la performance énergétique : application dès la notification de l'arrêté soit en 2011,
- intègre la détermination du PCI (pouvoir calorifique inférieur) des déchets : application dès la notification de l'arrêté soit en 2011

## Bilan du rendement énergétique du site :

## Calcul du rendement énergétique d'AZALYS :

Production électrique du site pour l'année 2011 (Ee p) : 54 866 Mwh

Production chaleur du site pour l'année 2011 (Eth p) : 49 486 Mwh

Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement (Ec.a) : 11 870 Mwh

Energie électrique externe achetée en 2011 (Ee.a): 493 Mwh

Tonnage réceptionné en 2011 : 113 780 tonnes

 $R = (2.6 \times 54866 + 1.1 \times 49486) - (2.6 \times 493 + 1.1 \times 0 + 11870) / 2.3 \times 113780$ 

R = 0.703

Le site d'Azalys peut être reconnu comme centre de valorisation.

SODEREC mai 2012

### Bilan des émissions de CO2 :

Production des émissions de CO2 en 2011 :

		Ligne n°1				
Analyses du	22/02/2011	23/08/2011	12/10/2011	09/11/2011	fonctionnement annuel	7 403
					Moyenne	Flux annuel (t)
Débit des fumées en Nm3/h sur gaz secs	42 200	37 700	<b>42 467</b>	42 000	41 092	
% CO2 en Nm3/h sur gaz secs	9,5	9,7	9,2	10,31	9,68	
CO2 en kg/h	7857,6	7167,5	7657,6	8487,2	7794,2	57700,15

		Ligne n°2				
Arialyses du	22/02/2011	23/08/2011	12/10/2011	09/11/2011	fonctionnement annuel	7 403
					Moyenne	Flux annuel (t)
Débit des fumées en Nm3/h sur gaz secs	38 300	37 600	· 43 392	43 300	40 648	
% CO2 en Nm3/h sur gaz secs	9,2	9,6	. 9,3	9,7	9,45	
CO2 en kg/h	6906,3	7074,8	7909,5	8232,2	7528,8	55734,59

	CUMUL des
AZALYS	FLUX ANNUEL
2011	
CO2	113 434,7 t

(109 620,6 t en 2010)

Emissions Co2 issues de la biomasse : 60 120 tonnes

(58 099 t en 2010).

Emissions Co2 hors biomasse : 53 314 tonnes (valeur prise en compte pour les émissions de gaz à effet

de serre)

(51 521 t en 2010)

Emissions de Co2 « économisées » par la valorisation

Electrique :  $0,900 \text{ tonne } (1) \times 54 \ 866 = 49 \ 379 \text{ tonnes}$ 

(48 659 t en 2010)

Mâchefers: 0,05 tonne x 22 862 = 1 143 tonnes

(1 121 t en 2010)

Métaux ferreux : 1,8 tonnes x 223 + 1 270 = 2 687 tonnes

(2 725 t en 2010)

Métaux non ferreux : 6,9 tonnes x 243 = 1 677 tonnes

(1 483 t en 2010)

Total CO2 « économisé » par l'ensemble de la valorisation du site : 54 886 tonnes

(53 988 t en 2010)

Conclusion : Le site émet moins de CO2 dans l'atmosphère par rapport au CO2 « économisé » grâce à la valorisation.

(1) source ADEME / EDF 2007 pour 1Kwh produit par une centrale EDF thermique au charbon

### Calcul théorique du PCI des déchets traités :

Le Pouvoir Calorifique Inférieur des déchets reçus en 2011 est d'environ 2 200 Kcal/Kg (ou 9 200 KJ/Kg). Ci-dessous le mode de calcul.

Δ	7	۵I	V	S
-				

DONNEES A ENTRER			
Qom	OM incinérés horaire	kg/h	15 127
QAP .	Débit air primaire	Nm3/h	43 595
QAS	Débit air secondaire	Nm3/h	21 797
Qvap	Débit vapeur	kg/h	42 485
Pvap	Pression vapeur surchauffée	bar eff	44
Qvap saturée utilisé	Débit vapeur saturée utilisé (SCR,)	kg/h	3 000
TAP	Température air primaire	°C	128
TAS	Température air secondaire	°C	20
Tvap surchauffée	Température vapeur surchauffée	°C	365
Teau	Température eau alimentaire	°C	130
TfuméeSortie Chaudière	Température gaz sortie chaudière	°C	200
Qfumée	Débit fumées humides sortie chaudière	Nm3/h	71 200
Qfumées recyclées	Débit de fumées recyclées	Nm3/h	C
Tfumées recyclées (°C)	Température moyenne des fumées recyclées (°C)	°C	
Qeau injectée dans le four	Débit d'eau injectée dans le four ( SNCR,)	kg/h	0
Qcombustible (gaz, fuel)	Débit combustible brûleur four	m3/h ou Nm3/h	0
DONNEES CALCULEES			
Tmél	Température air combustion air primaire + air secondaire	°C	92,00
Tvap saturée	T vapeur saturée	°C	257,19
QAP	Débit air primaire	kg/h	56 368
QAS	Débit air secondaire	kg/h	28 184
Qfumées	Débit fumées humides sortie chaudière	kg/h	104 529
hvap	enthalpie vapeur surchauffée	kJ/kg	3 120,01
hvap saturée	enthalpie vapeur saturée	kJ/kg	2 798,12
DONNEES FIXES (ESTIMATIONS OU SPECIFIQUES AUX SITES)			
%mâchefers	% måchefers	%	20,5%
Tmåchefers	Température moyenne des mâchefers	°C	400
Cpmâchefers	Cp mâchefers	kJ/kg/°C	0,84
% écart débit air total/ débit fumées	% Ecart débit air total/ débit fumées	%	15,0%
% imbrulés	% imbrulés	%	2,0%
PCI imbrulés	PCI imbrulés	kJ/kg	33 000,0
Cpfumées	Cp moyen des fumees à 200°C	kJ/Nm3/°C	1,39
Cpeau	Cp eau alimentaire moyen Cp air	kJ/kg/°C	4,186
Cpair	Masse volumique air	kJ/kg/°C	1,013
<i>T</i>	taux de purges chaudière	kg/Nm3 %	1,293
taux de purges PCI combustible	PCI combustible	4	10,0%
	r-Circumbasable	kJ/m3 ou kJ/Nm3	0
CALCUL DES ENTHALPIES			***************************************
H <sub>v</sub>	enthalpie vapeur surchauffée	kJ/h	132 553 908
H <sub>v sat</sub>	enthalpie vapeur saturée	kJ/h	8 394 366
	enthalpie eau surchauffée	kJ/h	^
He surch	enthalpie eau alimentaire		
H	Tenthalpie de ran	kJ/h	24 749 111
T <sub>air</sub>	1	kJ/h	7 879 895
Hfumées	enthalpie des fumées sortie chaudière	kJ/h	20 905 822
Hfumées recyclées	enthalpie des fumées recyclées dans le foyer.	kJ/h	. 0
Heau injectée four	enthalpie de vaporisation de l'eau injectée dans le four	kJ/h	0
H Combustible d'appoint	Consommation de combustible ayant produit de la vapeur	kJ/h	0
H purges	enthalpie des purges chaudière	kJ/h	4 896 243
CALCUL DES PERTES			
Pertes solides	Pertes mâchefers + Pertes imbrûlés	kJ/h	3 088 709
Pertes au four	Pertes rayonnement et convection	kJ/h	927 903
Pertes four en poucentage		%	0,77
		. <del>-1</del>	
CALCUL DU PCI	Pouvoir calorifique inférieur	k.l/kn	0 132

CALCUL DU PCI	Pouvoir calorifique inférieur	kJ/kg	9 132
		kcal/kg	2 181

Rendement du Four/Chaudière 82,9%

Valeurs de PCI pour les combustibles brûleurs :

butane: 1 m3 = 35 363 000 kJ

propane : 1 kg = 49 700 kJ 1 Nm3 = 102 200 kJ

butane: 1 kg = 49 300 kJ

1 Nm3 = 131 400 kJ

gaz naturel : (voir avec le fournisseur pour avoir une valeur moyenne) : 1 Nm3 = 40 000 kJ

Management environnemental: ISO14001 depuis janvier 2001.

La certification a été reconduite suite à l'audit externe du 18/01/2002 réalisé par SGS.

Le mercredi 8 octobre 2003, le cabinet SGS a officiellement remis à Novergie lle de France le certificat ISO 14 001 régional, officiellement reconduit en janvier 2007 après l'audit d'octobre 2006 jusqu'en juillet 2009.

Un audit de suivi concernant la certification ISO 14001 de Novergie le-de-France et Nord-est a eu lieu en octobre 2008. Cet audit concernait le siège ainsi que 4 sites dont AZALYS.

Novergie Île-de-France & Nord-Est englobe désormais dans sa certification régionale ISO 14001, 10 sites ainsi que son établissement de LEVALLOIS.

Un nouvel audit du cabinet SGS a été effectué en mars 2010 sur le siège de NOVERGIE lle-de-France et 2 sites de production.

Le certificat ISO 14001 régional a été reconduit officiellement en mars 2010, jusqu'en juillet 2012.

Quatre audits internes et externes ont également eu lieu en 2010 afin de permettre une amélioration continue du système EQS concernant la Sécurité, l'Environnement et la norme ISO 14001.

Les rejets gazeux sont toujours disponibles sur le net : Novergie.fr

Rappel : L'étude d'impact sur l'environnement a été réalisée par la société Norisko. Les conclusions ne montrent aucun impact d'AZALYS sur la santé de la population autour du site.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'accident	6	3	3	3 .	2	1	1	0	0	1	0	0	2
Nombre de jours d'arrêt	130	62	37	17	19	33	11	0	0	0	0	0	54

L'effort sur la sécurité se poursuit en sensibilisant le personnel sur le port des EPI ainsi que par l'intermédiaire des formations et habilitations du personnel. Cela représente 34 sessions de formation pour le personnel.

A noter également un suivi accru des entreprises extérieures intervenant sur notre site.

Deux exercices de pollution accidentelle, ainsi qu'un exercice d'évacuation en cas d'incendie ont été réalisés en 2011.

Radioactivité : RAS

### Analyse du rapport financier

Le rapport financier présente l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011 ainsi qu'une synthèse concernant uniquement le centre de valorisation énergétique, la situation de la déchetterie étant traitée indépendamment.

A ce rapport sont jointes des annexes :

- Annexe 1 : Tonnages SIDRU et assimilés
- Annexe 2 : Facturation SIDRU
- Annexe 3 : Evacuation des sels
- Annexe 4 : Vente d'électricité
- Annexe 5 : Achat gaz de ville (non joint)
- Annexe 6 : Achat électricité
- Annexe 7 : Consommation de chaux
- Annexe 8 : Evacuation des déchets
- Annexe 9 : Enlèvement des cendres volantes et des boues et mâchefers
- Annexe 10 : Achat eau (non joint)
- Annexe 11 : Dépenses GER (gros entretien renouvellement)
- Annexe 12 : Facturation déchetterie (non joint).

### Rappel 2011:

Le tonnage traité, objet de la rémunération payé par le SIDRU à NOVERGIE, représente 100 000 T pour l'année 2011 :

dont SIDRU 59 132 T

SIVATRU 10 259 T et GENERIS 0 T

CYCLAMED 952 T

NOVERGIE 29 657 T (complément d'apport au SIDRU)

Rappel : la partie fixe de la rémunération imputée au SIDRU conformément à l'Ensemble Contractuel et ses avenants représente 100/115ème. (Tonnage : 100.000 T).

Par ailleurs NOVERGIE a apporté pour 2011 13 780 T (en complément des 29 657 T imputés au SIDRU). Ce qui est inférieur aux 15 000 T d'engagement de base.

Le **tonnage traité global** atteignait ainsi **113 780 T**, soit un chiffre inférieur à la capacité nominale de 115 000 T avec un écart de – 1 % par rapport à l'usine à pleine charge.

### Analyse du chiffre d'affaires 2011 :

Il se compose de la rémunération de NOVERGIE Ile-de-France payée par le SIDRU soit :

- 100/115 de frais fixes (Exploitation + annuité)
- Frais proportionnels d'exploitation
- Frais proportionnels relatifs au GER
- Frais d'élimination des résidus
- Déduction faite des recettes électriques (proportionnellement au tonnage facturé)
- Facturation de la TGAP sur le tonnage entrant (rythme : mensuel)
- Remboursement de taxes : 100/115<sup>ème</sup> de la taxe professionnelle, la taxe foncière à hauteur de 100/115<sup>e</sup> et la TGAP. Ces demandes de remboursements de taxes ont été adressées au SIDRU en janvier 2012 (CFE/CVAE : ex TP), et en janvier 2012 (TF).

### A cette rémunération s'ajoutent :

- Les recettes relatives aux apports de déchets extérieurs (particuliers) en contrat direct avec Novergie Ile-de-France: il s'agit de DIB (déchets industriels banals) à opposer aux déchets ménagers et aux refus de tri provenant des communes, ainsi qu'aux déchets comme ceux de CYCLAMED facturés directement par le SIDRU.
- La vente d'électricité à EDF
- La vente de sel

### Analyse des dépenses 2011 :

Les tableaux suivants établis par NOVERGIE présentent le chiffre d'affaires 2011, les dépenses et le récapitulatif. Vous trouverez ensuite un tableau synthétique comparatif des années 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 correspondant au tonnage annuel reçu de 102 299 T, 112 474 T, 115 749 T, 115 492 T, 116 574 T, 113 911 T, 114 971 T, 116 083 T, 117 276 T, 113 017 T, 111 426 T, 108 641 T et 113 780 T.

# **AZALYS - RAPPORT QUANTITATIF - EXERCICE 2011**

	ANNEE 2011					
USINE	TONNAGE	%				
SIDRU	59 131,53	51,97%				
SIVATRU	10 259,43	9,02%				
CYCLAMED	951,98	0,84%				
NOVERGIE (pour compte SIDRU)	29 657,06	26,07%				
SOUS TOTAL SYNDICAT	100 000,00	87,89%				
PARTICULIERS	13 780,05	12,11%				
TOTAL	113 780,05	100,00%				
MWH ELECTRICITE	32 239 07	Mwhe				

**RAPPORT FINANCIER 2011** 

### AZALYS - RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2011 **CHIFFRE D'AFFAIRES** Evolution 2011/2010 USINE **En Euros** 2010 en Euros (calcul SODEREC) 2 780 032,38 FF (frais fixes) Exploitation 4% 2 675 389,39 FP (frais proportionnels) Exploitation 1 736 725,67 6% et 3,1% ramené à la tonne 1 638 514.88 Rv (recettes de valorisation) Electricité -1 861 039,96 2,9% et -1,8% ramené à la tonne -1 809 089,24 Facturation SIDRU (Tonnages NOVERGIE) 7% -3 031 841,24 -2 841 378.86 sous-total -376 123,15 12% -336 563,83 Em (mâchefers) 684 547,67 5,8% et 1% ramené à la tonne 646 819.62 Er (REFIOM) 1 012 903,12 3,9% et -0,8% ramené à la tonne 975 158,13 sous-total 1 697 450,79 5% 1 621 977.75 1 894 973,47 FF (frais fixes) GER 4% 1 823 645.01 FP (frais oproportionnels) GER 306 481,00 6% et 1% ramené à la tonne 289 149.69 sous-total 2 201 454,47 4% 2 112 794,69 3 215 347,07 Lv 1 (ANNUITE) 3% 3 121 696.13 710 009,30 REFACTURATION TAXES (CVAE + TF + TGAP 13% 627 125.17

Les montants en FF, FP, Rv, Em, Er et Lv1 correspondent aux montants versés par le SIDRU (100 000 T). FF : Frais Fixes FP : Frais Proportionnels Rv : recettes valorisation énergétique allouées au SIDRU

12 727 444,61

3 188 575,47

2 030 211,12

49 590,45

10 929,08

Em : Evacuation des mâchefers

venant en déduction des postes précédents

2 909 258.45

2 037 759,97

81 103,13

19 620,22

12 194 771,68

Er: Evacuation des résidus

**DECHETS PARTICULIERS** 

(SIDRU)

TOTAL C.A. USINE

(Industriels)

ELECTRICITE

**VENTE SEL** 

**VENTE SEL** 

Lv1 : annuité relative au crédit-bail (quote-part SIDRU)

10%

0%

-39%

-44%

4%

Le tonnage 2011 est de 113 780 T à comparer à 2010 qui est de 108 641 T soit +4,73%

La facturation SIDRU à NOVERGIE des tonnages complémentaires à 100 000 T a concerné 29 657 T en 2011 contre 29 254 T en 2010 soit 1,4% de plus.

Le tonnage de déchets particuliers générant les recettes ci-dessus a représenté en 2011 43 437 T dont 13 780 Tcorrespondant à la part NOVERGIE contre 37 911 T dont 8 657 T (part NOVERGIE) en 2010, 38 118 T dont 11 426 T(part NOVERGIE) en 2009, : la part NOVERGIE était de 13 018 T en 2008 et 17 276 T en 2007.

La vente d'électricité (2 030 211,12 € HT) a représenté 36 239 MWh à 56,02 € HT/MWh en 2011 contre 35 285 MWh à 57,75 € HT/MWh en 2010, contre 35 747 MWh à 59,90 € HT/MWh en 2009.

RAPPORT FINANCIER DSP 2011

## Centre de Valorisation Energétique - Carrières-Sous-Poissy

AZALYS - RAPPORT FINANCIER - E DEPENSES	XERCICE 2011			
	En Euros		Commentaires	2010 en Euros
PERSONNEL	1 878 420,82	-0,01%		1 878 606,4
Hygiéne & Sécurité	58 512,79	47%		39 856,3
GAZ	358 327,25	-38%	Prix gaz en baisse 2011 : 30,19 € HT/Mw h 2010 : 43,17 € HT/Mw h Prix EDF en hausse	582 307,9
EDF	93 747,71	1%	2011 : 260,78 € HT/Mw h 2010 : 229,12 € HT/Mw h	93 222,7
EAU	122 767,43	45%		84 547,2
Produits de traitement	114 964,28	7%		107 418,0
Chaux	54 471,66	4%	2011:2398⊺à39€HT	52 601,4
Enlèvements Déchets classe2	93 257,12	191%	2011: 2396 ; a 39 € H1 2010: 470 T à 68 € HT 2011: 400 T à 147 € HT	31 993,2
Enlèvements Déchets classe 1 BOUE	59 042,30	39%	2010 : 369 T à 115 € HT 2011 : 2 189 T à 220 € HT	42 493,6
Enlèvement Résidus classe 1 REFIOM	482 240,82	5%	2010 : 2 133 T à 216 € HT	460 948,3
Enlèvement Résidus classe 2 MACHEFERS	704 264,86	8%	2011 : 22 944 T à 30,69 € HT 2010 : 22 420 T à 29,10 € HT	652 362,7
Matériel, Pièces & Consommable	283 962,97	6%		267 114,9
Sous Traitance	724 907,09	-1%		731 841,7
Transp, Voy & Dépl, Miss Récep	18 883,56	-52%		39 225,2
Honoraires, Analyses	73 833,73	95%		37 870,0
Impôts & Taxes	914 413,89	8%		846 284,7
- CFE-CVAE	306 613,02	-15%		359 248,
-Taxe Fonciere - CSS	171 253,00 29 265,00	3% 8%		166 497,0 26 992,7
- TGAP	295 964,92		2011 : 2,6 € HT, 2010 et	217 216,4
- Taxe Antipollution	102 105,73	36% 34%	2009 :2 € HT/tonne entrante	
- Taxes diverses	9 212,22	54 /8		76 329,9
Assurances	275 685,01	-3%		283 816,9
Frais Divers et Communication	41 359,42	42%		29 228,8
Amortissements	125 044,87	-26%		168 569,5
sous-total	6 478 107,58	0,74%		6 430 310,1
Dépenses GER	2 824 135,00	29%		2 194 646,0
Dotation Provision	1 437 933,00			1 437 933,0
Reprise dépenses dotées	-1 910 053,00			-1 591 077,0
sous-total	2 352 015,00			2 041 502,0
Crédit-Bail	3 775 999,56			3 666 018,8
sous-total	3 775 999,56			3 666 018,8
TOTAL DEPENSES AVANT SINISTRE	12 606 122,14	3,86%		12 137 830,9
Coûts sinistres non rembourses				10/00/00 *******************************
Remboursement franchise				
Remboursement sinsitre	0,00			0,0
sous-total	0,00			0,0
TOTAL DEPENSES	12 606 122,14	3,86%		12 137 830,9

RAPPORT FINANCIER DSP 2011

# AZALYS / SIDRU Centre de Valorisation Energétique - Carrières-Sous-Poissy

			3
1			
		ì	ū
1	۰		7

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT CUMULE	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	FRAIS GENERAUX : 15% CA AVANT FINANCEMENT	%MARGE	MARGE avant Frais Généraux / Frais Financiers / Impôt Société	sous-total	I WALL OF THE PARTY OF THE PART	Remboursement franchise	Coûts sinistres non rembourses	% MARGE AVANT SINISTRE	MARGE AVANT SINISTRE	DEPENSES avant sinistre	RECETTES		RECAPITULATION USINE	
-7 839 669,68	-1 305 492,16	-1 426 814,63	1,0	121 322,47					1,0	121 322,47	-12 606 122,14	12 727 444,61	En Euros	2011	A
-6 534 177,52	-1 304 020,64	-1 360 961,33	0,5	56 940,69					0,5	56 940,69	-12 137 830,99	12 194 771,68	En Euros	2010	AZALYS - RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2011
-5 230 156,88	-625 347,82	-1 427 810,49	6,4	802 462,67	355 404,00	000 404,00	355 404 00		3,6	447 058,67	12 102 450,87	12 549 509,54	En Euros	2009	FINANCIER - EXE
4 604 809,06	176 908,94	-1 423 414,53	12,9	1 600 323,47	397 007,67	10 100,00	500 553,00	-153 041,00	9,7	1 203 315,80	11 228 612,43	12 431 928,23	En Euros	2008	ERCICE 2011
-4 781 718,00	-724 558,37	-1 389 300,26	5,2	664 741,90	0,00				5,2	664 741,90	12 118 795,93	12 783 537,83	En Euros	2007	THE TAX AND ADDRESS OF TAX ADDRESS O
-4 057 159,63	726 518,06	-1 305 413,53	17,7	2 031 931,59	-2 977 049,24	-2 725 015,00	-900 413,00	648 378,76	-8,2	-945 117,65	12 421 461,11	11 476 343,46	En Euros	2006	T (ACC) The second state of the second state o
-4 783 677,69	-1 557 119,18	-1 262 996,22	-2,6	-294 122,96	452 033,89			452 033,89	1,4	157 910,93	10 954 866,41	11 112 777,34	En Euros	2005	
-3 226 558,51	-387 919,55	-1 321 662,76	8,2	933 743,21					8,2	933 743,21	10 491 713,24	11 425 456,45	En Euros	2004	

RAPPORT FINANCIER DSP 2011

						Unm	re d'Attaire	5					
	1999	2000	2401	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2809	2010	2011
Tonnage (T)	102 299	10:474	115 474	15 492	116 573 -	193911	124 97 1	116 083	117 276	113 017	111 426	108 641	113 780
	. 1.	Ī						1		ļ	ļ		
	FHT FHT/	ERT ÉHÍ/	ент енти	eHT GHTA	OHT GHT/A	eii eire	енті ентл	€HT €HÌ	€HT €HT/	enr énn/	ент ент/	€HT €HT/	€HT €HT/
CA (1)	56 375 067 551	63 925 795 568	9 344 193 B1	10 973 457 95	11349 580 97	11 425 456 100	11 112 777 97	11 476 343 99	12 783 538 109	12 431 928 110	12 549 510 113	i	12 727 445 112
Dépenses (2)	48 035 305 470	61936.279 661 (don't M.F.	8 778 100 <sup>78</sup>	10 386 503 90	10 634 235 g1	10 49 17 13 92	- 11406 900 99	12 421 461 107	12 118 796 103	11 228 612 99	12 102 451 109	12 137 831 112	12 806 122 111
		pravlsion pour sinistra)						hors sinistre		event sinistre	avent sinistre	avant sinistre	avant sinistre
(1)-(2)	8 339 762 82	1989 619 16					 						·
·	(R)	ł	866 093 <sup>5</sup>	586956 5	715445 5	933.743 8	-294 123 -3	-945 118° -8	664 742 6	1 203 316* 11	447 059* 4	56 941 1	121 323 1
sur 2000	1	-2 555 447	]			l		sinlstre :		sinistre :	sinistre ;	sinistre :	sinistre :
(soit - 25,5 sur		-505 931 -23				- <u>-</u>		-648 379 3 825 428	-	-153 041 550 048	355 404		
100,000 1)	1	-1653 153						0 520 420		300 048	000 404	0	."
	1	-2 2 10 084	1	-			-						
	*	(8)	566 093	586 956	715 445	933 743	284 123	2 031 931 18	664 742 6	1 600 323 14	802 463 7	56 941 1	121 323 1
déduit sur	1	représentant la marge de	représentant la els agram	représentant la marge de	représentant la marge de	4 '	représentant le		représentant la	représentant la	représentant la	représentant la	représentant la
l'exercice 2000		NOVERGIÉ	NOVERGIE	NOVERGIE	NOVERGIE	marge de NOVERGÆ	déficit de NOVERGIE	marge de NOVERGIE	marge de NOVERGIE	merge de NOVERGIE	merge de	marge de	marge de
(soit - 20,50 F HT/T sur		(présentée "avant frais généraex et	(présentés "ayent frais	(présentée evant frais	(présentée avant frais	(présentée	(présentée	(présentée	(présentée	(présentée	NOVERGIE (présentée	NOVERGIE (présentée	NOVERGIE (présentée
80,454 T	ľ	impôt sur la	généraux et	généraux et	gönéraux et	"avent frais	"avent frais	"avent frais	"avant frais	"avant frais	"evant freis	"avant frais	"avant freis
apport SIDRU		société")	impót sur la société")	impó (sur la société*)	impót sur ta sociáté")	généraux et	généraux et	généraux el	généraux et	généreux el	généraux et	généraux et	généraux at
1999)	1	}	Sucreta )	abbier)	202,010 /	impót sur la	impòl sur la	impõt sur la	impôt sur la	impót sur la	ímpót sur la	impöt sur la	impót sur fa
		<u>[                                    </u>			<u> </u>	société")	société"}	société")	sociáté")	société")	société")	société")	société")

### Commentaires des tableaux comparatifs :

Rappel : les marges présentées dans le bilan prévisionnel de Décembre 98 représentaient :

- 5,295 % sur le poste charges fixes (hors marge)
- 5,12 % sur le poste charges proportionnelles (hors marge)
- 4,219 % sur le poste élimination des résidus

Soit une moyenne de 4,9 % sur les **dépenses d'exploitation** uniquement (les taxes professionnelle et foncière figurant à 0 pour mémoire, étant remboursables à l'euro l'euro (au franc le franc comme il l'est précisé dans l'Ensemble Contractuel).

Pour 1999, il en résultait une de 14,79 %	marge.	2003 € HT	2004 € HT	2005 €HT	2006 € HT	2007 € HT	<b>2008</b> €HT	2009 €HT	2010 €HT	2011 € HT
. Les dépenses d'exploitation	: 10 1	57 248	9 451 09	8 10 060 019	11 180 931	11 013 800	10 602 793	11 290 533	11 291 546	11 691 709
(avec provision GER) Sinistre				452 034	- 2 977 049		-397 00	-355 404	0	0
. Les taxes (CFE/CVAE e	x TP, T	F et TG	AP*)							
représentent (provision)	476	987 1	040 615	894 847	1 240 530°	1 105 000	625 819	811 918	846 285 dont	<b>914 414°</b> 295 965 de <b>TGAP*</b>
Soit un total de	10 634 2	35 10	491 713	11 406 900	9 444 412	12 118 800	10 831 605	11 747 047	12 137 831	12 606 122

<sup>\*:</sup> la contribution sociale de solidarité (CFE), la CVAE ex-taxe professionnelle, la taxe foncière et la taxe générale sur les activités polluantes.

<sup>\*</sup>Dont nouvelle TGAP sur tonnage entrant : 2,60 € HT/T

<sup>° :</sup> correspond aux dépenses réellement réglées par NOVERGIE sur 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, et notamment la CFE/CVAE (ex-taxe professionnelle) qui, pour les années précédentes, correspondait à la base d'imposition utilisée pour le calcul de la part du SIDRU.

2006

€ H.T

2007

€ HT

2008

€HT

2009

€HT

12 549 509

12 194 771

12 727 445

mai 2012

2010

€НТ

2005

€H.T.

Soit un total de 11 349 689 11 425 456 11 112 777 11 476 343 12 783538 12 431 928

2004

€НТ

2003

€H.T.

2011

€ HT

	Ç 13.1.	CI I 3	C 12.1		V., 111	C 1 ; ;	CITI	~!:!	CIII	
Recettes SIDRU (Montant de la rém	7 047 302 nunération de	7 375 660 NOVERGIE)	7 637 457	8 313 181	8 312 772	9 100 362	9 325 813	9 442 387	9 819 562	
Pour 2003 (soit 6 9				Pour 20	007 (soit 8 27)	2 290 € + 36 48	1€)			
Pour 2004 (soit 7				Pour 20	008 (soit 8 63)	6 687 € + 27 05	5€+ 436 619 €)			
Pour 2005 (soit 7 5				Pour 20	009 (soit 9 24)	7 376 € + 78 43	7 <b>€</b> )			
Pour 2006 (soit 8 2						1 284 € + 81 10	,			
1 001 2000 (007 0 2		sels facturés)			•	72 € + 49 590 €	•			
	(-	,					urés) (GER 100º	%)		
						(		,		
Recettes aux vente des particuliers	es 2 653 259	2 866 190	3 154 693	3 328 780	3 167 670	3 056 304	3 056 304	2 909 258	3 188 575	
La vente à EDF	1 998 039	1 929 136	1 476 470	56 615	2 268 374	2 078 668	2 141 391	2 037 760	2 030 211	
La vente de sel (	ind) 14 447	16 950	19 679	16 083	10 649	6 926	19 081	19 620	10 929	
Facturation SIDF	RU/ - 1 257 98	36 - 1 365 529	-1 721 505	-1 806 317	-1993 387	-2 360 341	-2 615 794	-2 841 379	-3 031 841	
Le GER différé	374 804	386 087	398 082	410 094	422 082	0	0	0	0	
La part CFE CVA		429 891	436 405	431 994	434 267	438 643	622 714	627 125	710 009	

NOTA : RAPPEL 2000 à 2006 : Par rapport à 2000 (budget "équilibré" en ne déduisant que 2,553 MF HT du CA 2000 lié à l'impact sur la collecte sélective),

l'exercice 2001 fait apparaître une marge de 3,7 MF HT soit 0,566 M€ HT (avant frais généraux, impôt société), l'exercice 2002 fait apparaître une marge de 0,586 M€ HT (avant frais généraux, impôt société),

l'exercice 2003 fait apparaître une marge de 0.715 M€ HT (avant frais généraux, impôt société).

l'exercice 2004 fait apparaître une marge de 0.934 M€ HT (avant frais généraux, impôt société).

En 2005, l'exercice fait apparaître un déficit de 0,294 M€ HT, du au sinistre relatif au turbo alternateur qui a engendré des dépenses importantes soit 0,452 M€ HT sans indemnisation sur l'exercice 2005 et également des recettes plus faibles en électricité ainsi qu'une consommation d'électricité beaucoup plus élevée en dépenses.

En 2006, bien que le redémarrage du GTA n'aie eu lieu qu'en août, l'exercice fait apparaître une marge de 2,032 M€ HT (avant frais généraux, impôt société) ; en effet, les coûts liés au sinistre sont encore élevés (0,648 M€HT), mais ils sont largement compensés par le versement des indemnités couvrant les dépenses liées aux dommages du matériel et le préjudice économique subi (0,9 M€HT + 2,725 M€HT).

En 2007, l'exercice fait apparaître une marge de 0.665 M€ HT (avant frais généraux, impôt société).

En 2008, l'exercice fait apparaître une marge de 1.600 M€ HT (avant frais généraux, impôt société).

En 2009, l'exercice fait apparaître une marge de 0.802 M€ HT (avant frais généraux, impôt société).

En 2010, l'exercice fait apparaître une marge de 0.056 M€ HT (avant frais généraux, impôt société).

### Pour 2011:

- la partie fixe\* de la rémunération de NOVERGIE a augmenté de 3,54%\*\* (+1,72% 2010/2009 +2,46% 2009/2008, +3,25% 2008/2007, +2,95% 2007/2006, +5,97% 2006/2005 et +3,06 % 2004/2005)
- \*: incluant l'annuité comportant une progressivité de 3% par an, les frais fixes d'exploitation comportant une révision augmentée de 15% entre 2010 et 2011
- \*\* il n'y a plus le rattrapage du GER qui a été finalisé à fin 2008
  - la partie proportionnelle de la rémunération de NOVERGIE (exploitation, résidus, électricité déduite, évacuation des sels) a augmenté de 7,99% en valeur globale (+4.73% d'augmentation de tonnage entre 2010 et 2011) et ramené à la tonne de 3,11% : on est passé de 16,02 € HT à 16,25 € HT/T:
    - le poste frais proportionnel (FP) a augmenté de 5,99% soit +1.2% ramené à la tonne
    - le poste des résidus d'épuration des fumées ou REFIOM (Er) a augmenté de 3,87% soit -0,8 % ramené à la tonne, le poste mâchefers (Em) a augmenté de 5,83% soit +1 % ramené à la tonne

Les recettes d'électricité sont stables passant de 36 239 MWh à 56,02 € HT/MWh contre 35 285 MWh à 57,75 € HT/MWh vendus en 2010, contre 35 747 MWh à 59,9 € HT/MWh vendus en 2009, contre 41 156 MWh en 2008 à 50,50 € HT/MWh; elles viennent en déduction des coûts d'exploitation indicés supportés par le SIDRU et ont compensé partiellement les autres postes...

Le chiffre d'affaires NOVERGIE de l'année 2011 est supérieur à celui de 2010 et représente 12,727 M€ HT (pour 12,195 M€ HT en 2010, 12,549 M€ HT en 2009, et 12,43 M€ HT en 2008), avec un tonnage à la hausse entre les deux exercices de +4,7% (contre -2,5% entre 2009 et 2010 et -1,4% entre 2009 et 2008).

Le C.A. supérieur s'explique par l'augmentation du tonnage de déchets particuliers d'où des recettes passant de de 2,9 M€ HT en 2010 à 3,19 M€ HT en 2011 (et contre 3,17 M€ HT en 2008), et par la stabilité de recette d'électricité de 2,0 M€ HT, compensant une baisse de vente de déchets particuliers de 3,06 M€ HT en 2009 contre 3,17 M€ HT en 2008.

Le CA est légèrement diminué par la refacturation du SIDRU à Novergie pour le complément de tonnage à 100 000 T représentant 29 657 T, contre 25 254 T en 2010 et 26 692 T en 2009.

Sur le poste dépenses avant sinistre, celles de l'année 2011 de 12,6 M€ HT sont supérieures à celles de 2010 de 12,14 M€ HT soit +3,86% d'augmentation ; (dépenses pour l'année 2009 de 12,10 M€ HT) : certains postes sont légèrement à la hausse compensés par des postes à la baisse, pour un tonnage augmenté de 4,7%.

La nouvelle TGAP sur le tonnage entrant est à 2,6 € HT/T soit +30% d'augmentation par rapport à 2009 (+2 € HT/T). Pour 2009, ces dépenses étaient diminuées des remboursements correspondant aux indemnisations des sinistres antérieurs 2002 et 2005 (turbo-alternateur : octobre 2005) représentant 0,355 M€ HT.

NOTA: Pour le SIDRU, le bilan de 2011 est positif, NOVERGIE ayant pu compléter les tonnages du syndicat et de ses clients par l'apport de tonnages supplémentaires afin d'atteindre les 100 000 Tonnes annuels, facturés au prix de 102,23 € HT/tonne (contre 97,13 € HT/tonne en 2010).

Pour l'exploitant, le résultat de l'exercice 2011 fait apparaître un solde positif de 121 322 € HT, avant déduction des frais généraux évalués à 15 % hors financement (par NOVERGIE) représentant 1,426 M€ HT : ces frais limités ne sont pas vérifiables par le SIDRU. Ainsi NOVERGIE présente un compte de résultat négatif avant impôt de 1,3 M€ HT.

# SYNDICAT MIXTE

# POUR LA REOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE

(S.M.E.R.G.C.)

**RAPPORT D'ACTIVITE 2011** 

# Sommaire

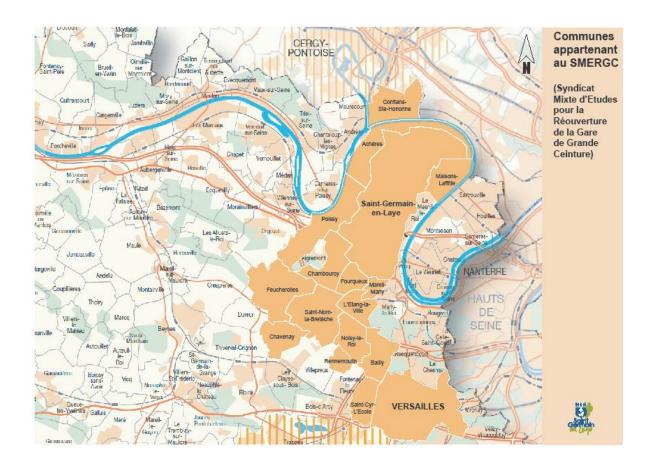
1.	Cart	e d'identité	3
	1.1-	Territoire	3
	1.2-	Compétences	4
	1.3-	Historique	4
	1.4-	Elus	5
2.	Les	Moyens du Syndicat	5
3.	Acti	vités et résultats 2011	6
	3.1.	Activité administrative	6
	3.2-	Indicateurs financiers	6
	Résu	ultats du Compte Administratif	6
	3.3-	Faits marguants de 2011	7

### 1. Carte d'identité

### 1.1- Territoire

Le Syndicat Mixte pour la réouverture de la Grande Ceinture Intercommunal est composé :

- Du Conseil Général des Yvelines,
- de 17 communes : Achères, Bailly, Chambourcy, Chavenay, Conflans-Sainte-Honorine, Feucherolles, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Noisy-le-Roi, Poissy, Rennemoulin, Saint-Cyr l'Ecole, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Nom la Bretèche et Versailles.



Le SMERGC regroupe une population de 307 807 habitants sur les 17 communes précitées. Selon le principe de ce Syndicat Mixte, le Conseil Général apporte une participation financière équivalente à celle de l'ensemble des communes.

### 1.2- Compétences

- Rédaction des statuts à l'origine en 1989: « Le Syndicat a pour objet de promouvoir et d'accélérer la réouverture au trafic voyageurs de la ligne S.N.C.F. Grande Ceinture Ouest dans l'ensemble du Département des Yvelines. Il procède, à cet effet, à toutes les études techniques nécessaires, en complément de R.F.F., S.N.C.F., ainsi que des autres organismes intéressés. Il s'associe à l'examen et au suivi des dossiers constitués par les différentes parties concernées ». Syndicat créé pour 5 ans.
- Modification en fin d'année 1999 : il s'agissait de prolonger à nouveau sa durée, de redéfinir son objet, d'élargir la composition de son Bureau et de compléter l'article sur la participation des communes membres et du Conseil Général (0,50 F maximum par habitant).
- Elargissement des statuts du Syndicat dont la rédaction d'origine était trop restrictive. Les statuts actuellement en vigueur - décision du Comité Syndical du 18 octobre 2001 et approbation par Monsieur le Préfet des Yvelines le 7 mai 2002 – sont les suivants :

### • 1°) La ligne de Grande Ceinture Ouest

« Le Syndicat a pour objet de promouvoir et d'accélérer la réouverture au trafic voyageurs de la ligne SNCF Grande Ceinture Ouest dans l'ensemble du Département des Yvelines. Il procède, à cet effet, à toutes les études techniques qui lui paraissent nécessaires, en complément de RFF, SNCF, ainsi que des autres organismes intéressés. Il s'associe à l'examen et au suivi des dossiers constitués par les différentes parties concernées. »

### • <u>2°) La Tangentielle Ouest-Sud</u>

« Le Syndicat a également pour objet de participer au projet de réouverture de la Tangentielle Ouest-Sud, tant au trafic voyageurs qu'au trafic fret, dans le Département des Yvelines. À ce titre, il procède à toutes les études qui lui paraissent nécessaires et fait les interventions nécessaires pour protéger l'environnement et limiter au maximum les nuisances, notamment phoniques. »

### 1.3- Historique

• 27 décembre 1989 : création du Syndicat pour une durée initiale de 5 ans,

• Renouvellement, à nouveau pour 5 ans, en 1994,

• Décision du Comité Syndical prise le 17 novembre 1999 et confirmée par arrêté en

date du 28 février 2000 : « le Syndicat est institué pour une durée correspondant à la

réalisation de son objet ».

1.4-Elus

Le Comité du SMERGC est composé de 34 membres titulaires représentant les communes et de

15 conseillers généraux titulaires. Il y a autant de membres suppléants que de titulaires soit : 34

suppléants représentants les communes et 15 suppléants représentants le département.

voir en annexe 1 la liste des membres du Comité

Le bureau est constitué du Président, de 2 vice-présidents au titre des communes et 2 au titre

du Conseil Général, de 8 membres du bureau, 4 au titre des communes et 4 au titre du Conseil

Général.

voir en annexe 2 la liste des membres du bureau

2. Les Moyens du Syndicat

Le SMERGC fait partie du service de syndicats intercommunaux ayant leur siège à l'Hôtel de

Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Ce service regroupe 6 syndicats. Les moyens humains et techniques sont mis en commun pour

une mutualisation des coûts.

Pour l'année 2011, la quote-part des charges de personnel du SMERGC a été de 9 047,50 €.

Cela représente en équivalent temps plein travaillant pour le SMERGC :

Catégorie A: 0,075

Catégorie B: 0,03

Catégorie C : 0,12

5

### 3. Activités et résultats 2011

### 3.1. Activité administrative

En 2011, le Comité du Syndicat s'est réuni trois fois, une quatrième séance n'ayant pas réuni le quorum. Le Bureau ne s'est pas réuni. Ce rythme est régulier depuis ces dernières années.

Année	Nombre de séances	Nombre de séances sans quorum	total
2008	4	2	6
2009	2	0	2
2010	2	1	3
2011	3	1	4

Le détail des actes du Syndicat est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Dossiers présentés au Comité	11
dont	
Délibérations	7
Arrêtés	0
Décisions	0
Courriers entrants	21
Courriers sortants	24
Mandats	13
Titres	0

### 3.2- Indicateurs financiers

### Résultats du Compte Administratif

Le Compte Administratif 2011 du SMERGC présente les résultats suivants :

### **FONCTIONNEMENT:**

	PREVISIONS	REALISATIONS	%
DEPENSES	94 209,20 €	9 620,71 €	10,21 %
RECETTES	94 209,20 €	12 398,73 €	13.16 %

soit un excédent d'exploitation de 2 778,02 €.

Le SMERGC a des coûts de fonctionnement très modestes. Il n'a pas appelé de cotisation auprès de ses collectivités membres depuis 2008 et vit sur son excédent reporté. Cet excédent arrive à son terme et une légère cotisation (0,02 € par habitant) a du être votée pour financer le budget 2012.

Reste néanmoins un montant pour la réalisation d'études (de 82 389,20 € en dépenses, et de 81 810,47€ en recettes) qui explique la faiblesse du pourcentage de réalisation des recettes et des dépenses.

### 3.3- Faits marquants de 2011

### > Renouvellement partiel de l'assemblée délibérante

A la suite du décès de Monsieur ALLO de Mareil-Marly, élu vice-président au titre des communes, le poste a été pourvu par Monsieur Alain LOPPINET de la commune de Bailly.

Par ailleurs, le renouvellement des conseillers généraux en 2011 entraîne à la fois une nouvelle nomination de membres représentant le Conseil Général des Yvelines au sein du SMERGC mais aussi le remplacement de certains membres du Bureau, Messieurs ESNOL et DEVYS non réélus. Cette modification n'était pas effectuée fin 2011.

### Point sur le projet de Tangentielle Ouest

Le projet de réalisation de la Tangentielle Ouest demeure la raison d'être du SMERGC. Les tronçons actés à ce jour concernent la liaison sud, Noisy-le-Roi à Saint-Cyr l'Ecole, et la liaison nord, Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture à Saint-Germain-en-Laye RER A.

Le SMERGC participe au comité de suivi piloté par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France).

### Objectifs

Réaliser dans les meilleurs délais ces deux tronçons pour pouvoir ensuite étudier le prolongement vers le nord, Achères, Conflans voire Cergy, et vers le sud en direction de Versailles.

Intégrer cette réalisation dans les grands projets intéressant ce secteur des Yvelines, les OIN (opérations d'intérêt national), le projet EOLE (liaison à grande vitesse, Est Ouest liaison Express) et les pôles d'activité, Plateau de Saclay et Saint-Quentin en Yvelines.

### - Calendrier

L'enquête publique est prévue pour 2012-2013 ce qui donne, avec une prévision de travaux de 4 ans minimum, une réalisation effective pour 2017-2018.

### - Financement

Le Conseil Régional et le Conseil Général apportent chacun 100 M€ à ce projet. Le surcoût éventuel n'est à ce jour pas financé. Certains élus craignent également que, si le projet tardait encore à se mettre en œuvre, certains crédits ne soient détournés au profit du projet du « Grand Paris » peu ou pas assez financé.

### - Points particuliers par rapport à 2010

Accord de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France sur le tronçon sud, au niveau de Saint-Cyr l'Ecole.

Accord sur la localisation des bâtiments de maintenance.